

Table des matières

Organisation, gouvernance et activités	165
Organisation et gouvernance de la Banque	165
<i>La Banque, sa structure de gouvernance et ses actionnaires</i>	165
<i>Organigramme de la BRI au 31 mars 2006</i>	167
Coopération financière et monétaire internationale :	
contribution de la BRI en 2005/06	167
<i>Consultations régulières sur des questions monétaires et financières</i>	167
<i>Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération</i>	
<i>entre banques centrales</i>	169
<i>Bureaux de représentation</i>	174
<i>Institut pour la stabilité financière</i>	176
Rôle des comités permanents dans la promotion de la stabilité financière	177
<i>Comité de Bâle sur le contrôle bancaire</i>	177
<i>Comité sur le système financier mondial</i>	179
<i>Comité sur les systèmes de paiement et de règlement</i>	180
<i>Comité des marchés</i>	181
<i>Groupe de dissuasion de la contrefaçon</i>	182
Contributions de la BRI à la coopération financière internationale au sens large	182
<i>Groupe des Dix</i>	182
<i>Forum sur la stabilité financière</i>	183
<i>Association internationale des contrôleurs d'assurance</i>	184
<i>Association internationale de protection des dépôts</i>	185
Services financiers de la Banque	186
<i>Services bancaires</i>	186
<i>Opérations du Département bancaire en 2005/06</i>	187
<i>Graphique : Ressources : placements de la clientèle, par produit</i> ...	188
<i>Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)</i>	188
Aspects institutionnels et administratifs	189
<i>Modification de la structure de gouvernance de la BRI</i>	189
<i>Administration de la Banque</i>	190
Bénéfice net et répartition	192
<i>Bénéfice net</i>	192
<i>Révision de la politique de dividende</i>	193
<i>Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice</i>	193
<i>Rapport des commissaires-vérificateurs</i>	194
 Conseil d'administration et Direction	196
Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque	197
 Banques centrales membres de la BRI	199
 États financiers	201
Bilan	202
Compte de profits et pertes	203
Tableau des flux de trésorerie	204
Proposition d'affectation du bénéfice	205
Évolution des réserves statutaires de la Banque	205
Évolution des fonds propres de la Banque	206
Notes annexes	207
 Rapport des commissaires-vérificateurs	237
 Récapitulatif des cinq derniers exercices	238

Organisation, gouvernance et activités

Le présent chapitre décrit l'organisation interne et la gouvernance de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Il passe également en revue ses activités au cours de l'exercice et celles des groupes internationaux qu'elle accueille. La BRI a pour mission essentielle de favoriser la coopération entre banques centrales et autres autorités financières ainsi que de fournir des services financiers à sa clientèle de banques centrales.

Organisation et gouvernance de la Banque

La Banque, sa structure de gouvernance et ses actionnaires

La BRI est une organisation internationale qui œuvre à la coopération monétaire et financière internationale et fait office de banque des banques centrales. Outre son siège à Bâle (Suisse), elle dispose de deux bureaux de représentation, l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine, l'autre à Mexico. Elle emploie actuellement 554 personnes ressortissantes de 49 pays.

La BRI s'acquitte de son mandat en remplissant diverses fonctions :

- forum visant à promouvoir la concertation et faciliter le processus de prise de décision entre banques centrales et à favoriser le dialogue avec les autres instances qui veillent au maintien de la stabilité financière ;
- centre de recherche économique et monétaire ;
- contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

La Banque accueille par ailleurs les secrétariats de divers comités et organisations chargés de favoriser la stabilité financière :

- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Comité sur le système financier mondial, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et Comité des marchés. Créés au cours des quarante dernières années par les gouverneurs des banques centrales des pays du G 10, ces comités déterminent leur ordre du jour et conduisent leurs activités avec une large autonomie ;
- Forum sur la stabilité financière, Association internationale des contrôleurs d'assurance et Association internationale de protection des dépôts. Ces organisations indépendantes ne relèvent directement ni de la BRI ni de ses banques centrales actionnaires.

Le rôle et les activités récentes de ces comités et organisations sont décrits en détail plus avant dans ce chapitre.

La Banque comprend trois grandes unités : Département monétaire et économique, Département bancaire et Secrétariat général. S'y ajoutent le Service juridique, les fonctions Conformité, Audit interne et Contrôle des risques ainsi que l'Institut pour la stabilité financière, qui favorise la diffusion des normes et meilleures pratiques auprès des responsables de la surveillance des systèmes financiers dans le monde.

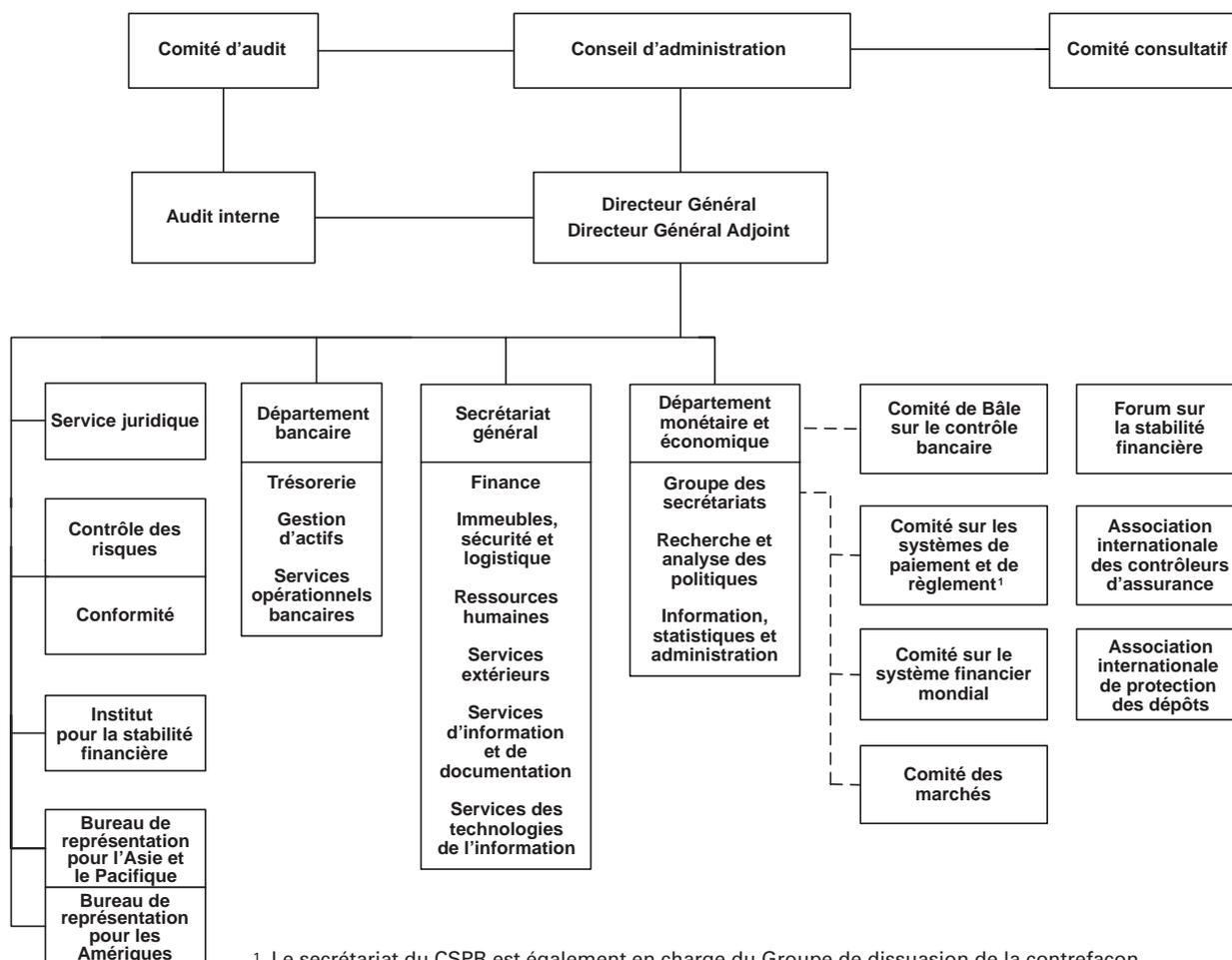
La BRI possède trois grands organes de gouvernance et d'administration :

- l'Assemblée générale, à laquelle 55 banques centrales ou autorités monétaires disposent du droit de vote et de représentation. L'Assemblée générale ordinaire se tient dans les quatre mois suivant la date de clôture de l'exercice (31 mars) ; en 2005, elle a réuni 110 banques centrales, dont 84 étaient représentées par leur gouverneur ou président. De plus, 21 institutions internationales y avaient envoyé des délégués ;
- le Conseil d'administration, qui compte actuellement 17 membres. Chargé principalement de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la Banque et d'exercer sa haute surveillance sur la Direction, il est assisté dans sa tâche par le Comité d'audit et le Comité consultatif, dont les membres sont choisis parmi les administrateurs ;
- le Comité exécutif, présidé par le Directeur Général et constitué du Directeur Général Adjoint, des Chefs de département et d'autres responsables de rang similaire nommés par le Conseil d'administration ; il conseille le Directeur Général sur toutes les affaires importantes concernant la Banque dans son ensemble.

Lors d'une Assemblée générale extraordinaire tenue le même jour que l'Assemblée générale ordinaire 2005, il a été décidé de modifier les Statuts de la Banque afin de simplifier ses pratiques de gouvernance. Cette décision faisait suite à un réexamen entrepris par la BRI, l'année précédente, en vue de renforcer la transparence de ses activités et de sa structure. En conséquence, le poste de Président de la Banque a été supprimé, avec effet au 27 juin 2005. Il est à noter que, depuis 1948, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Président de la Banque étaient exercées par une même personne. Ce réexamen a, par ailleurs, permis d'officialiser le mandat du Comité exécutif (ExCo), reconnu statutairement comme organe consultatif auprès du Directeur Général, et d'élaborer les chartes du Conseil d'administration et de plusieurs autres comités opérationnels.

Les banques centrales membres sont présentées en fin de chapitre, de même que le Conseil d'administration et la Direction ainsi que les récents changements dans leur composition.

Organigramme de la BRI au 31 mars 2006



Coopération financière et monétaire internationale : contribution de la BRI en 2005/06

Début 2006, à l'issue d'une vaste consultation auprès des banques centrales d'Asie membres de la Banque, la BRI a annoncé plusieurs initiatives visant à tisser des relations plus étroites avec ses partenaires stratégiques en Asie : un programme de recherche de trois ans sur les questions monétaires et financières en Asie-Pacifique ; le développement des activités de l'Institut pour la stabilité financière (ISF) dans la région ; un élargissement des services bancaires du Bureau de représentation de Hong-Kong RAS.

Consultations régulières sur des questions monétaires et financières

Tous les deux mois, les gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI se réunissent afin d'examiner la conjoncture économique et financière, les perspectives de l'économie mondiale et l'évolution des marchés financiers, ainsi que pour échanger des vues sur des sujets d'actualité les concernant. Ces réunions bimestrielles sont, pour la BRI,

un moyen privilégié de promouvoir la coopération au sein de la communauté des banques centrales. La BRI organise, en outre, à l'intention des hauts responsables de banques centrales, des réunions régulières ou ponctuelles auxquelles sont souvent conviés des représentants d'autres autorités financières, du secteur bancaire ou du monde universitaire.

La Réunion sur l'économie mondiale offre aux gouverneurs des principales économies industrialisées et émergentes l'occasion de se rencontrer pour faire le point sur les développements économiques et financiers récents, et recenser les risques et opportunités de la situation économique sur les marchés financiers. La Réunion des gouverneurs des pays du G 10 et la Réunion des principales économies émergentes abordent fréquemment des questions conjoncturelles les intéressant plus spécifiquement. Les gouverneurs des banques centrales du G 10 discutent également des travaux des comités permanents organisés sous l'égide de la BRI.

Une Réunion d'information est organisée à l'intention des gouverneurs des banques centrales qui ne participent pas directement aux autres réunions, afin de les tenir au fait des activités des différents comités, organes et groupes spécialisés ayant leur secrétariat à la BRI, voire de traiter ponctuellement de sujets qui les concernent de plus près. En 2005/06, les thèmes suivants ont été abordés :

- évolutions récentes sur le marché pétrolier ;
- marchés des changes ;
- Bâle II – contrôle par le pays d'origine et le pays d'accueil ;
- révision des Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace ;
- financement du logement ;
- relations entre la banque centrale et le gouvernement.

Enfin, la Réunion de tous les gouverneurs a été l'occasion d'évoquer des questions de nature plus structurelle, présentant un intérêt pour l'ensemble des banques centrales membres de la BRI :

- banques centrales et stabilité financière – objectifs, instruments et responsabilité ;
- effets de la mondialisation sur la formation des prix et des salaires – évolution et conséquences ;
- marchés de la dette, produits financiers complexes et gestion du risque ;
- MCE II et adhésion à la zone euro – questions et perspectives ;
- mesure de l'inflation pour la politique monétaire.

Sur les questions de stabilité financière, les gouverneurs accordent une grande importance au dialogue avec les responsables des instances prudentielles, d'autres autorités financières et du secteur financier privé. La BRI organise donc régulièrement des rencontres informelles entre représentants des secteurs public et privé, au service de leur intérêt commun à promouvoir et préserver la solidité et le bon fonctionnement du système financier.

D'autres réunions, moins fréquentes, sont organisées à l'intention des responsables de banques centrales, notamment :

- réunions semestrielles des économistes de banques centrales ; celle d'octobre 2005 a traité de l'évolution du processus inflationniste ;

- groupes de travail sur les politiques monétaires, qui se réunissent à Bâle ou sont accueillis par plusieurs banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- réunion des sous-gouverneurs des économies émergentes ; elle était consacrée, cette année, au développement du système bancaire dans les économies émergentes.

Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération entre banques centrales

Recherche

La BRI fournit des documents préparatoires pour les réunions des hauts responsables des banques centrales et assure le secrétariat des comités ; elle contribue également à la coopération monétaire et financière internationale en menant des travaux de recherche et d'analyse sur des questions intéressant les banques centrales et, de plus en plus, les autorités des marchés financiers. Ces travaux paraissent dans les publications régulières de la Banque telles que le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *Working Papers*, ainsi que dans des publications extérieures ; la plupart peuvent être consultés sur le site www.bis.org.

Conformément à la mission de la Banque, les questions de stabilité monétaire et financière constituent l'objet premier de ses travaux de recherche. Ont été plus spécifiquement étudiés :

- changements affectant le processus d'inflation, en particulier lien entre inflation et mondialisation ainsi que rôle du cours de change ;
- mesure et tarification du risque de crédit, notamment telles qu'elles se reflètent dans les nouveaux instruments financiers comme les dérivés de crédit ;
- évaluation de l'appétence pour le risque et effet sur la valorisation des actifs financiers ;
- tendances de l'activité bancaire internationale ;
- coordination des orientations monétaires et prudentielles ;
- corrélation entre gestion du risque, comptabilité et réglementation prudentielle.

La BRI organise également des conférences et séminaires réunissant, en général, hauts responsables, universitaires et acteurs du marché. En juin 2005, dans le cadre des célébrations marquant le 75^e anniversaire de la Banque, la quatrième Conférence annuelle BRI a traité de l'histoire et de l'avenir de la coopération entre banques centrales. En novembre, un séminaire pour hauts responsables a été consacré à l'analyse des relations entre comptabilité, gestion des risques et réglementation prudentielle.

Coopération dans le domaine statistique

Dans le domaine statistique, la décision de la BRI, en janvier 2006, d'assurer le secrétariat de l'Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics (IFC) a constitué un développement important. L'IFC est un forum mondial

rassemblant des utilisateurs et des fournisseurs de statistiques dans les banques centrales et fonctionnant de façon informelle, depuis 1997, sous l'égide de l'Institut International de Statistique (IIS). Il est actuellement présidé par Jan Smets, Directeur de la Banque nationale de Belgique et Administrateur Suppléant de la BRI. En avril 2005, l'IFC a organisé plusieurs réunions à l'occasion de la 55^e session de l'IIS, à Sydney. En juin 2005, il a également coparrainé, avec la Banque du Canada, un atelier sur les données nécessaires à l'analyse de la stabilité et de la vulnérabilité des systèmes financiers matures. En avril 2006, il a mis sur pied un séminaire sur le point de vue et les préoccupations des banques centrales concernant la mesure de l'IPC, auquel ont participé la plupart des banques centrales représentées à la Réunion sur l'économie mondiale. L'IFC prépare actuellement sa troisième Conférence, qui se tiendra à la BRI fin août 2006 et portera sur la mesure de la situation financière des ménages. Des informations sur l'IFC, et notamment sur sa gouvernance, ainsi que les documents de ses diverses réunions sont disponibles sur le site www.ifcommittee.org.

L'appui offert par la BRI à l'IFC témoigne de l'importance grandissante que les banques centrales accordent aux données statistiques et aux questions méthodologiques qui s'y rattachent, dans une perspective de stabilité monétaire et financière. Accueillir le secrétariat de l'IFC était donc le prolongement logique des services déjà fournis par la BRI à l'appui des activités statistiques des banques centrales, comme, par exemple, la base de données BRI (BIS Data Bank) et la collecte de nombreuses statistiques financières internationales.

L'an dernier, quatre nouvelles banques centrales (Argentine, Brésil, Chine et Inde) sont devenues contributrices à la base de données BRI, portant à 39 le total des participants, dont la plupart sont des banques centrales actionnaires de la BRI. En outre, les banques centrales actionnaires ne contribuant pas à la base de données ont été invitées à communiquer à la BRI un petit nombre d'indicateurs économiques clés en vue de la préparation des réunions bimestrielles de la BRI.

En octobre 2005, 35 banques centrales ont participé à la Réunion bisannuelle des experts sur les statistiques financières internationales de la BRI, qui a examiné plusieurs questions analytiques et techniques. L'an dernier, le cadre de déclaration a été élargi aussi bien pour les statistiques bancaires consolidées (afin d'étoffer les informations sur l'exposition au risque final, et notamment d'y inclure les éléments de transfert de risque figurant au hors-bilan) que pour les dérivés de gré à gré (données relatives aux contrats dérivés sur défaut). Les statistiques bancaires territoriales de la BRI comportent désormais des données fournies par la Corée, et les statistiques sur les titres domestiques, des informations provenant de la Croatie et du Pakistan. Fin 2005, la BRI a, par ailleurs, décidé de publier une version préliminaire de ses statistiques bancaires internationales plusieurs semaines avant leur parution officielle dans le *Rapport trimestriel BRI*. Les travaux préparatoires en vue de la prochaine enquête triennale sur les marchés des changes et dérivés (prévue pour 2007) ont commencé ; les banques centrales d'une cinquantaine de pays devraient y participer.

L'an dernier, la BRI a collaboré étroitement avec la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE, dans le cadre du Groupe de coordination des institutions chargées des statistiques financières, à la création d'une plateforme commune sur les statistiques de la dette extérieure. Le nouveau système d'information, lancé en mars 2006 (www.jedh.org), rassemble des données plus complètes, qui émanent des pays créanciers aussi bien que du marché, et des statistiques fournies par les agences nationales.

La plateforme applique pleinement les normes techniques, lignes directrices orientées contenu et outils de mise en œuvre développés dans le cadre du programme Échange de données et métadonnées statistiques (SDMX). La BRI prend part à SDMX au nom des banques centrales contribuant à ses activités statistiques, en association avec la Banque mondiale, la BCE, Eurostat, le FMI, l'Organisation des Nations unies et l'OCDE. Fin mars 2006, les principales composantes de SDMX étaient disponibles sur le site Internet www.sdmx.org. Cette version intègre un certain nombre de spécifications techniques avalisées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Des consultations préliminaires avec XBRL International, qui offre un cadre similaire de normes pour les informations comptables, ont permis de confirmer qu'il était possible de relier les deux systèmes d'échange de données statistiques et comptables ; les travaux devraient se poursuivre dans ce sens. La BRI présidera le Comité de parrainage de SDMX en 2006–07.

Gouvernance des banques centrales

La BRI est active dans ce domaine depuis plus de dix ans. Son objectif est de fournir aux banques centrales, en temps utile, des informations précises et des analyses très ciblées. En mai 2005, ces travaux ont été formalisés par les gouverneurs des banques centrales membres de la BRI, qui ont approuvé la Charte constitutive du Forum sur la gouvernance des banques centrales. L'objet de ce Forum, dont le secrétariat est assuré par la BRI, est de favoriser la bonne gouvernance des banques centrales dans l'accomplissement de leur mission d'intérêt public. Il se compose d'un Groupe de gouvernance et d'un Réseau de gouvernance.

Le Groupe de gouvernance est constitué des gouverneurs d'un large éventail de banques centrales représentatives. Ses membres débattent de questions d'actualité relatives à la gouvernance des banques centrales. Ils invitent également des gouverneurs d'autres banques centrales à participer à leurs discussions lorsque les thèmes abordés les concernent plus particulièrement. Au cours de l'année écoulée, le Groupe s'est intéressé à des sujets tels que : législation sur la liberté d'information et banques centrales ; rôle du gouverneur en tant que président des principaux conseils et comités de la banque centrale ; relations entre banque centrale et gouvernement. Suivant les recommandations du Groupe de gouvernance, la Banque accorde la priorité aux questions de gouvernance essentielles au bon fonctionnement d'autorités monétaires indépendantes et responsables.

Le Réseau de gouvernance rassemble plus de 45 grandes banques centrales et autorités monétaires à travers le monde. Ses membres contribuent

activement à l'échange d'informations sur les approches adoptées par les banques centrales concernant les questions institutionnelles et organisationnelles. Cet exercice collégial permet la collecte d'informations sur les banques centrales (missions, pouvoirs, opérations et dispositions relatives à leur obligation de rendre compte), que celles-ci peuvent utiliser pour renforcer leurs institutions.

Groupe des experts informaticiens des banques centrales des pays du G 10

L'an dernier, le Groupe des experts informaticiens et son Groupe d'étude sur les questions de sécurité ont tenu chacun deux réunions, qui ont essentiellement porté sur les sujets suivants : gouvernance informatique ; planification de la continuité d'exploitation ; protection des systèmes internes face à des menaces externes ; informatique nomade ou accès à distance. En partageant avec leurs homologues d'autres organismes leur expérience de divers modèles de gouvernance informatique interne, les membres du Groupe ont pu réaliser un équilibre adéquat entre innovation et normalisation et comprendre les raisons profondes de l'échec de nombre de ces modèles.

La planification de la continuité d'exploitation a reçu une attention toute particulière en raison de la nécessité d'intensifier les préparatifs pour le cas où surviendrait une pandémie de grippe aviaire, laquelle affecterait avant tout la disponibilité des ressources humaines (y compris chez les fournisseurs externes), plutôt que celle des systèmes informatiques.

Les menaces sur la sécurité, quoique toujours importantes, ont entraîné légèrement moins de dysfonctionnements que les années précédentes, sans doute grâce au plus grand nombre d'outils et de mesures disponibles pour détecter et éliminer ces menaces, en particulier les virus. De même, les solutions pour lutter contre les courriers électroniques publicitaires non sollicités sont désormais beaucoup plus répandues, ce qui en réduit la capacité de nuisance. L'informatique nomade et les risques associés appellent une attention constante, à la fois du fait des attentes de la profession et de l'évolution du marché.

Parmi les autres sujets abordés lors des réunions, on peut mentionner les modèles de fourniture de services, les avantages des audits informatiques internes et la conformité aux normes informatiques de meilleures pratiques (ITIL, par exemple).

Audit interne

Comme chaque année depuis 1986, les responsables de l'audit interne des banques centrales du G 10 se sont rencontrés pour confronter leur expérience et leur savoir-faire et débattre des nouveaux enjeux. Les normes internationales d'audit interne et la nécessité d'améliorer constamment la fonction de contrôle des risques des banques centrales sont au cœur de leurs discussions. De plus, deux fois par an, l'unité Audit interne de la BRI organise et accueille les réunions du groupe de travail du G 10 sur les méthodes d'audit en matière d'informatique.

En juin 2005, la BRI a participé à la 19^e Conférence annuelle plénière des responsables de l'audit interne, dont la Banque du Japon était l'hôte.

Figuraient notamment à l'ordre du jour : rôle de l'audit interne dans l'éthique et questions de déontologie au sein d'une organisation ; conséquences de la loi Sarbanes-Oxley ; audit de la gouvernance d'entreprise ; rôle de l'audit interne dans le cadre de la gouvernance des technologies de l'information ; audit de la gestion de la continuité d'exploitation (sur ce dernier point, la BRI a coordonné les efforts d'un groupe de travail du G 10).

Après plusieurs réunions avec ses homologues des banques centrales et autorités monétaires d'Asie-Pacifique, l'unité Audit interne a mis en place un réseau de contacts et d'échange d'informations avec ces institutions.

Coopération avec les groupes régionaux de banques centrales

Le Groupe des coordinateurs de coopération et de formation techniques, créé au début des années 90 pour coordonner l'assistance technique aux banques centrales des ex-économies planifiées, a tenu son assemblée générale annuelle à Saint-Pétersbourg, en juin 2005, à l'invitation de la Banque centrale de la Fédération de Russie. La réunion a confirmé que la nature de la coopération technique entre banques centrales évoluait à plusieurs égards. Les formes traditionnelles d'assistance technique sont remplacées par des activités de formation et divers types de coopération bilatérale et multilatérale qui prennent de plus en plus d'importance. En outre, beaucoup des anciens bénéficiaires de cette assistance technique en Europe orientale sont désormais engagés dans des actions de coopération technique avec des États de la CEI et des Balkans. Enfin, la coopération technique avec des banques centrales d'autres régions, et notamment d'Asie, se renforce.

La BRI a continué d'apporter son soutien à divers groupes régionaux de banques centrales en organisant ponctuellement des réunions conjointes ou en envoyant des conférenciers. L'an dernier, elle a notamment coopéré avec les groupes suivants :

- SEACEN (South East Asian Central Banks) ;
- CEMLA (Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos) ;
- des banques centrales d'Europe orientale et de la CEI, dans le cadre de l'Institut multilatéral de Vienne ;
- le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG), parrainé, entre autres, par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa).

Communication

Le 75^e anniversaire de la BRI, en 2005, a été l'occasion de mieux faire connaître le rôle joué par la Banque depuis 1930 dans la promotion de la coopération financière internationale.

- Une exposition (« this is the biz »), inaugurée par le Président du Conseil d'administration, Nout Wellink, lors de la 75^e Assemblée générale ordinaire, a été ouverte au public pendant deux semaines en juillet 2005 ; elle a accueilli au total 6 000 visiteurs extérieurs. Outre de nombreux documents et illustrations d'époque sur la BRI, cette exposition présentait

une série d'entretiens filmés avec plusieurs gouverneurs de banque centrale ; une présentation multimédia retraçait l'histoire de la Banque et expliquait ses fonctions actuelles.

- L'intégralité des *Rapports annuels* de la BRI de 1930 à 2005, dans les quatre langues officielles de la Banque, a été publiée sur DVD. Ce support, qui permet un accès facile aux informations, sera également mis à la disposition des bibliothèques et des chercheurs.

Présenté en janvier 2006, le nouveau format du site Internet BRI améliore encore l'accès aux travaux de recherche des banques centrales et aux discours des principaux gouverneurs. La section *Research Hub*, plateforme de recherche des banques centrales créée en 2004, regroupe aujourd'hui 40 institutions.

Bureaux de représentation

Les Bureaux de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) et pour les Amériques (Bureau des Amériques) constituent les pivots de l'action de la BRI dans ces deux régions. Ils ont pour mission, d'une part, de renforcer les relations entre banques centrales et instances prudentielles régionales et, d'autre part, de favoriser la coopération au sein de chaque région. Leurs principales tâches consistent à : organiser des réunions ; encourager l'échange d'informations et de données ; contribuer aux travaux de recherche financière et économique de la Banque sur les deux régions. L'an dernier, cette contribution, axée sur l'évolution du marché obligataire, les marchés des changes régionaux et la gestion des réserves de change a donné lieu à plusieurs publications.

Dans leur région, les Bureaux participent à l'offre des services bancaires BRI en assurant des visites régulières aux responsables de la gestion des réserves des banques centrales et en organisant des rencontres aussi bien avec les experts techniques que les hauts responsables.

Asie-Pacifique

En Asie, la salle des opérations de Trésorerie régionale a encore amélioré les services bancaires à la clientèle locale, grâce à ses activités de marché quotidiennes ; à cette fin, deux membres du postmarché ont été transférés du siège. La salle des opérations joue également un rôle de tout premier plan dans la gestion des nouveaux produits sur dollar australien et des placements de la Banque en monnaies d'Asie.

La BRI a participé, en qualité d'administrateur, à la création et à l'introduction partielle en bourse de fonds de placement dans le cadre du second Fonds obligataire Asie (ABF2) de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks). Les onze banques centrales membres de l'EMEAP ont placé une partie de leurs réserves de change dans des obligations en monnaie locale émises par des emprunteurs souverains ou quasi souverains de huit économies EMEAP. Durant la période, la BRI a soutenu l'ouverture à un financement public du Pan-Asia Bond Index Fund de l'ABF et le lancement des premiers fonds obligataires échangés sur un marché organisé à Hong-Kong RAS,

en Malaysia, à Singapour et en Thaïlande. En outre, le gestionnaire du fonds ABF1 a été transféré au Bureau d'Asie, dont les économistes ont continué d'appuyer ces initiatives par leurs travaux de recherche sur les marchés obligataires asiatiques.

Le Comité consultatif Asie (CCA) s'est réuni à deux reprises en réponse aux propositions de la Direction de la BRI visant à consolider le lien entre les banques centrales membres d'Asie et la Banque. Ces propositions prévoient un programme de recherche sur trois ans impliquant un fort engagement du personnel, un élargissement des services bancaires et une intensification des travaux de l'Institut pour la stabilité financière (ISF) appuyée par la présence à plein temps d'un membre de l'ISF au Bureau d'Asie. La réunion du CCA de juin 2005, à Bâle, a porté sur les grandes lignes d'une nouvelle stratégie en Asie et la suivante, tenue en février 2006 à Shanghai, a approuvé certaines propositions. À l'occasion de cette deuxième réunion, le CCA a transmis au Conseil d'administration de la BRI le compte rendu de sa réflexion sur le rôle des banques centrales d'Asie au sein de la BRI (commencée lors d'une retraite antérieure du CCA). Immédiatement après cette réunion, la huitième Réunion spéciale des gouverneurs des banques centrales d'Asie, en présence de plusieurs gouverneurs extérieurs à la région, a examiné les perspectives économiques et l'évolution des marchés d'obligations d'entreprise.

Le Bureau d'Asie a organisé ou coorganisé plusieurs réunions ayant trait à la politique monétaire, l'évolution financière et la stabilité financière :

- réunion sur la réglementation des titres, à l'attention des autorités de contrôle bancaire, en collaboration avec l'Institut pour la stabilité financière (mai 2005) ;
- dixième et onzième réunions du Forum EMEAP sur les marchés des changes et d'autres marchés financiers (juin et décembre 2005) ;
- réunion sur l'intégration monétaire en Asie, organisée avec le Hong Kong Institute for Monetary Research (HKIMR) (octobre 2005) ;
- réunion des gestionnaires de réserves des banques centrales, à la Banque de Réserve d'Australie, à Sydney (octobre 2005) ;
- réunion sur les objectifs et la mise en œuvre de la politique monétaire en Asie, conjointement avec le HKIMR (novembre 2005) ;
- réunion sur l'évolution des marchés d'obligations d'entreprise, coorganisée avec la Banque populaire de Chine, à Kunming (novembre 2005) ;
- quatrième réunion des experts des banques centrales sur les modalités de mise en œuvre de la politique monétaire (mars 2006).

Amériques

Durant sa troisième année d'activité, le Bureau des Amériques s'est particulièrement employé à étendre et approfondir la coopération avec les banques centrales et les instances prudentielles de la région. Il a également accueilli ou appuyé une série de réunions de haut niveau à Mexico et dans d'autres villes, parfois conjointement avec des banques centrales régionales et diverses institutions. Ses principales activités en ce sens ont été les suivantes :

- réunion consultative régionale sur le rapport du CSPR exposant des recommandations générales pour la mise au point d'un système de paiement national (*General guidance for national payment system development*), en coopération avec la Banque centrale de la République dominicaine et le Consejo Monetario Centroamericano (août 2005, République dominicaine) ;
- séminaire conjoint de l'ISF et de l'ASBA (Asociación de Supervisores Bancarios de las Américas) à l'intention des autorités de contrôle bancaire sur le risque de crédit dans le cadre de Bâle II (septembre 2005, Mexico) ;
- séminaire sur l'attitude des autorités face aux mouvements internationaux de capitaux (septembre 2005, Mexique), à l'invitation du CEMLA ;
- réunion du Groupe d'étude sur la politique monétaire en Amérique latine (octobre 2005, Argentine) ;
- séminaire conjoint ISF-CEMLA à l'intention des autorités de contrôle bancaire sur le processus de surveillance prudentielle de Bâle II (novembre 2005, Argentine) ;
- réunion de haut niveau sur l'évolution des systèmes bancaires, ses enjeux et ses implications pour la politique monétaire et la stabilité financière, ciblée sur les petites économies ouvertes (janvier 2006, Jamaïque) ;
- séminaire conjoint ISF-ASBA sur la validation des systèmes fondés sur les notations internes selon Bâle II (février 2006, Pérou) ;
- séminaire régional du Groupe de travail du CSFM sur le lien entre stabilité financière et marchés obligataires en monnaie locale (mars 2006, Mexico) ;
- création d'un espace de communication virtuel sécurisé pour les juristes des banques centrales de la région sur la plateforme eBIS de la Banque.

Institut pour la stabilité financière

L'ISF a pour mandat d'aider les autorités du secteur financier à renforcer leurs systèmes financiers ainsi que de promouvoir la stabilité financière dans le monde. Son programme est destiné à diffuser les normes et bonnes pratiques essentiellement auprès des superviseurs des secteurs de la banque et de l'assurance.

Le premier volet de ce programme existe de longue date ; il comprend des séries de séminaires, de conférences et de réunions de haut niveau qui ont lieu aussi bien à Bâle qu'ailleurs dans le monde. En 2005, l'Institut a organisé 51 événements sur un large éventail de sujets ayant trait à la surveillance du secteur financier ; plus de 1 700 représentants de banques centrales et d'instances prudentielles y ont participé. Il s'agit, par ces réunions, de favoriser l'échange d'informations, de recenser les problèmes et de consolider les contacts transfrontières dans le domaine prudentiel. L'ISF poursuit également sa série de réunions de haut niveau visant à promouvoir l'échange d'informations entre autorités prudentielles des diverses régions sur les questions et projets suscités par la mise en œuvre de Bâle II. Les banques

commerciales sont parfois représentées lors de ces réunions, ce qui permet à la communauté prudentielle de se tenir informée sur les problèmes de mise en œuvre rencontrés par les banques.

Le second volet du programme de l'ISF est FSI Connect, outil d'information et de formation en ligne à l'intention des superviseurs bancaires de tous niveaux de compétence et d'expérience. Cet outil propose actuellement plus de 100 modules sur une grande diversité de sujets, et l'offre est régulièrement élargie. Une quarantaine de modules ayant trait aux fonds propres et à Bâle II sont en cours de traduction en français et en espagnol, pour toucher une plus large audience dans le monde entier. Plus de 120 banques centrales et autorités prudentielles d'environ 105 juridictions sont actuellement abonnées à FSI Connect, ce qui représente environ 8 000 utilisateurs.

Rôle des comités permanents dans la promotion de la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Sous la présidence de Jaime Caruana, Gouverneur de la Banque d'Espagne, auquel succédera Nout Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas, à compter du 1^{er} juillet 2006, le CBCB œuvre à renforcer les dispositifs de supervision bancaire et à promouvoir les meilleures pratiques de gestion des risques dans le secteur bancaire.

Mise en œuvre du dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II)

Après une très large consultation, le Comité, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), a annoncé en juillet 2005 plusieurs perfectionnements au traitement des opérations de négociation proposé dans Bâle II. De plus, il a publié les résultats d'une étude consacrée à l'impact de Bâle II sur les exigences réglementaires de fonds propres. Menée au quatrième trimestre 2005 par des banques de la plupart des pays membres et de quelques pays non membres, cette étude a confirmé le facteur scalaire de 1,06 % à appliquer aux évaluations des banques par la méthode des notations internes.

La cohérence de la mise en œuvre de Bâle II au niveau international demeure l'une des priorités du Comité. À cet égard, le Groupe chargé de l'application de l'accord (GAA) continue d'encourager la collaboration et l'homogénéité. Les membres du GAA partagent régulièrement leur expérience avec d'autres autorités prudentielles en vue d'établir des stratégies d'application adaptées aux activités des banques d'envergure internationale. À cette fin, ils ont mis au point en juin 2006, en coopération avec des pays non membres du Comité, des recommandations pour un échange d'informations efficace entre autorités de contrôle des pays d'origine et d'accueil dans le cadre de Bâle II. Le Comité a également fait connaître ses vues sur la validation des portefeuilles à faible taux de défaut, le recours aux produits offerts par des prestataires externes et le risque opérationnel.

Gouvernance d'entreprise pour les banques

La gouvernance d'entreprise a continué de susciter un grand intérêt dans le monde entier après la défaillance retentissante de plusieurs processus de gouvernance, qui ont conduit l'OCDE à publier une version révisée de ses principes de gouvernance d'entreprise en 2004. En février 2006, le CBCB a diffusé une version mise à jour et sensiblement remaniée de son document de 1999 intitulé *Renforcement de la gouvernance d'entreprise pour les organisations bancaires*, qui prend en compte les spécificités du secteur bancaire.

Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace

En avril 2006, le CBCB a diffusé, pour consultation, deux documents révisés et mis à jour, les *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* et la *Méthodologie* qui les accompagne. Les *Principes fondamentaux*, publiés pour la première fois en septembre 1997, sont utilisés par les autorités nationales et des évaluateurs externes comme référence pour déterminer la qualité des systèmes prudentiels du point de vue du respect des principes fondamentaux. La *Méthodologie*, dont la version initiale remonte à 1999, a été conçue pour améliorer l'objectivité et la comparabilité de ces évaluations. De nombreux utilisateurs et spécialistes ont participé à l'adaptation de ces documents. Depuis 1997, en effet, la réglementation bancaire a beaucoup évolué, les divers pays appliquant les principes fondamentaux ont acquis une plus large expérience et de nouvelles questions se sont posées.

Comptabilité et audit

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité s'est efforcé de contribuer à la mise au point de normes internationales de comptabilité et d'audit. Grâce à une concertation à un haut niveau avec les instances de normalisation et les principaux acteurs de ces deux domaines, il peut, à un stade précoce du processus d'élaboration des normes, prendre position en toute connaissance de cause et faire en sorte que les préoccupations prudentielles en matière de comptabilité et d'audit soient mieux comprises.

Le Comité a mis au point des recommandations destinées à résoudre les problèmes prudentiels des banques qui, pour évaluer leurs instruments financiers, choisissent d'adopter l'option de comptabilisation à la juste valeur, récemment publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB). Il a publié des recommandations pour de bonnes pratiques d'évaluation du risque de crédit et de valorisation des prêts dans lesquelles est examinée la possibilité d'utiliser des données et procédures communes pour l'évaluation du risque de crédit, la comptabilité et l'adéquation des fonds propres. Enfin, le Comité a formulé des commentaires sur les normes internationales d'audit révisées et a participé au développement des organismes de surveillance de la profession.

Participation accrue des pays non membres aux travaux du Comité

Depuis mai 2006, le Comité communique ses ordres du jour, programmes d'action et documents de travail aux présidents des groupes régionaux

de contrôleurs bancaires, qui peuvent les faire circuler à leur entière discrétion. Il publie de plus en plus d'informations sur le site Internet BRI. Il participe activement à l'organisation de la prochaine Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire, qui se tiendra à Mexico en octobre 2006.

Comité sur le système financier mondial

Le CSFM, qui se réunit quatre fois par an, a pour mandat de suivre l'évolution des marchés financiers internationaux et d'en rendre compte aux gouverneurs des banques centrales des pays du G 10. Ses membres entreprennent également des projets communs à plus long terme dans le cadre de groupes d'étude ou de travail portant sur des sujets qui revêtent une importance particulière en ce qui concerne l'évolution des marchés financiers. Ce comité comprend des représentants du haut encadrement des banques centrales du G 10 (BCE comprise) ainsi que des représentants de quelques autres banques centrales des économies et centres financiers parmi les plus importants.

Suivi des marchés financiers

Les consultations du Comité dans ce domaine ont porté principalement sur l'évolution des conditions macroéconomiques et des marchés financiers, en particulier :

- conséquences, pour l'économie mondiale, d'un retournement du cycle du crédit et de la hausse des prix des produits de base ;
- implications du resserrement généralisé de la politique monétaire pour les banques des économies émergentes ;
- accumulation de réserves de change dans de nombreuses économies émergentes et conséquences locales ;
- baisse des rendements obligataires longs, rôle joué par les fonds de pension en la matière et ses implications ;
- impact de l'ouragan Katrina sur le secteur mondial de la réassurance ;
- raisons du rétrécissement des écarts de rendement sur les marchés émergents ;
- causes et effets de l'augmentation récente du nombre de fusions-acquisitions ;
- origines de la faiblesse de l'investissement des entreprises dans certaines économies.

Groupes de travail et autres activités

En janvier 2006, le CSFM a publié sous le titre *Housing finance in the global financial market* le rapport d'un groupe de travail chargé d'étudier les facteurs structurels déterminant l'offre et la demande de financement dans le domaine du logement. Les principales conclusions de l'étude ont été les suivantes : l'évolution du marché du financement du logement a conduit à une amélioration des conditions d'octroi et de tarification des crédits qui a accru la stabilité financière et macroéconomique ; des simulations de crise, menées par plusieurs banques centrales notamment, indiquent que le niveau actuel

d'endettement est soutenable et que la majorité des emprunteurs seraient en mesure de faire face à une baisse éventuelle des prix des logements et à une hausse des taux d'intérêt ; le fait que les logements soient de plus en plus financés sur les marchés des capitaux pourrait renforcer le lien entre l'évolution des marchés financiers mondiaux et les marchés du logement domestiques.

Le CSFM travaille actuellement aux projets suivants :

- atelier, avec des intervenants du marché, consacré aux raisons des changements récemment intervenus sur les marchés du crédit (développement des dérivés de crédit et des produits structurés) et à leurs conséquences ;
- groupe d'étude sur la volatilité appelé à analyser les facteurs expliquant la faible volatilité récemment observée sur les marchés financiers, qui pourrait inciter les intervenants à prendre des risques excessifs, ce qui pourrait constituer une menace pour la stabilité financière ;
- groupe de travail sur la stabilité financière et les marchés obligataires en monnaie locale, chargé d'examiner dans quelle mesure l'émission de dette en monnaie locale améliore l'intermédiation financière domestique et contribue à la stabilité financière ;
- groupe de travail sur les investisseurs institutionnels, destiné à analyser l'influence exercée par les changements de normes réglementaires et comptables ainsi que par les réformes structurelles des systèmes publics de retraite sur l'allocation d'actifs et la prise de risque par les investisseurs institutionnels.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le CSFR contribue au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers en encourageant la mise en place de systèmes de paiement et de règlement sûrs et efficaces. Pendant la période sous revue, il a étendu sa coopération avec d'autres institutions et groupements internationaux, et associé à ses travaux un groupe de plus en plus large de banques centrales. Il est présidé par Timothy F. Geithner, Président et Chief Executive Officer de la Banque de Réserve fédérale de New York.

En mai 2005, le Comité a publié deux rapports, l'un sur la surveillance des systèmes de paiement et de règlement par les banques centrales, l'autre sur les nouveaux développements dans les systèmes de paiement de montant élevé. En janvier 2006, il a diffusé deux publications : un rapport sur les dispositifs de garantie transfrontières et des orientations générales pour le développement d'un système national de paiement. Ce second document a été enrichi par les commentaires issus de la consultation de mai 2005.

En février 2006, le Comité a annoncé la réalisation, au deuxième trimestre, d'une enquête sur les modalités de gestion, dans les banques et certains autres établissements, des risques associés au règlement des opérations de change. Prolongeant celles de 1996 et de 1997 dont les résultats ont été présentés dans *Reducing foreign exchange settlement risk: a progress report*, cette enquête tient compte des derniers développements importants en matière de pratiques de règlement.

En mars 2006, le Comité et la Banque mondiale ont soumis à consultation un rapport, intitulé *Services de transfert de fonds pour les travailleurs migrants–Principes généraux*, qui analyse ce domaine sous l’angle des systèmes de paiement. Pour aider les pays qui souhaitent améliorer les services de transfert de fonds, il formule cinq principes généraux, portant sur : la transparence et la protection des consommateurs ; l’infrastructure des systèmes de paiement ; le cadre juridique et réglementaire ; la structure des marchés et la concurrence ; la gouvernance et la gestion des risques.

Le Comité a continué de renforcer sa coopération avec les banques centrales hors G 10, en particulier dans les économies émergentes, afin d’élargir son champ d’intervention. Il a également fait bénéficier de son soutien et de son expérience des ateliers et des séminaires organisés par la BRI, en collaboration avec les groupes régionaux de banques centrales, sur des questions liées aux systèmes de paiement.

Comité des marchés

Le CM rassemble de hauts responsables des opérations de marché dans les banques centrales du G 10. Ses réunions bimestrielles sont l’occasion de procéder à des échanges de vues sur l’évolution conjoncturelle et les modifications structurelles affectant les changes et les marchés financiers connexes, mais aussi d’étudier l’impact à court terme de certains événements de l’actualité sur le fonctionnement de ces marchés. Le Comité convie à ses débats des représentants de grandes économies : Australie, Brésil, Chine, Corée, Espagne, Hong-Kong RAS, Mexique, Singapour et, depuis début 2006, la Banque de Réserve d’Inde.

Les thèmes abordés ont été les suivants :

- variations récentes des principaux cours de change bilatéraux et influence de l’évolution des perspectives de la politique monétaire dans les trois grandes zones monétaires ;
- conséquences de la réforme du régime de change en Chine ;
- incidence, sur le fonctionnement des marchés des changes, du recours croissant à des plateformes électroniques de négociation ;
- défis présentés par un environnement de faible volatilité ;
- facteurs à l’origine du renchérissement récent des matières premières, de l’or en particulier ;
- mouvements des rendements obligataires sur les principaux marchés, en mettant l’accent sur le rôle des facteurs d’offre et de demande (influence des investisseurs institutionnels et impact des modifications de la réglementation des fonds de pension, notamment) ainsi que sur l’hétérogénéité accrue des évolutions pour toutes les catégories d’emprunteurs ;
- conséquences, pour les marchés financiers, de l’accumulation de réserves de change.

Les membres du CM se sont également penchés sur des sujets plus spécifiques : préparation de la prochaine étude triennale BRI sur les marchés

des changes et dérivés (avril 2007) ; défis que pose aux banques centrales la continuité d'exploitation ; divers aspects de la mise en œuvre de la politique monétaire. Hiroshi Nakaso, Directeur Général de la Banque du Japon, a succédé à Sheryl Kennedy, Sous-Gouverneur de la Banque du Canada, comme Président du Comité des marchés, avec effet au 1^{er} juin 2006.

Groupe de dissuasion de la contrefaçon

Le GDC est mandaté par les gouverneurs des banques centrales du G 10 pour étudier les nouvelles menaces sur la sécurité des billets de banque et proposer des solutions aux instituts d'émission. Il a défini des caractéristiques destinées à empêcher la reproduction de billets au moyen de photocopieurs couleur ou d'autres appareils faisant appel à la technologie numérique (ordinateurs personnels, imprimantes, scanners). La BRI apporte son assistance au GDC en hébergeant son secrétariat et en lui servant d'agent dans ses relations contractuelles.

Contributions de la BRI à la coopération financière internationale au sens large

Groupe des Dix

La Banque a continué de contribuer activement aux travaux des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G 10, de leurs suppléants et des groupes de travail constitués sous leur égide, en assistant aux réunions en qualité d'observateur et en fournissant des services de secrétariat, aux côtés du FMI et de l'OCDE.

En septembre 2005 a été publié un rapport, préparé à la demande des suppléants du G 10, sur les conséquences, pour les marchés financiers et les politiques économiques, du vieillissement des populations et de la réforme des systèmes de retraite. Ce rapport indique que les modifications en passe d'être apportées aux régimes de pension publics et privés pourraient augmenter notablement l'influence, sur les marchés financiers, de l'épargne-retraite et des mouvements de capitaux connexes. Il recommande que les dispositifs réglementaires et prudentiels visent à renforcer la tendance actuelle à une gestion plus rigoureuse des risques et, s'agissant des fonds de pension, à accroître leur transparence et améliorer leurs pratiques de gouvernance, notamment en veillant à la cohérence entre règles de financement, exigences prudentielles et normes comptables. La réglementation fiscale ne devrait pas empêcher les fonds de pension privés de constituer des réserves, mais elle devrait limiter le recours aux exemptions fiscales. Par ailleurs, devant l'ampleur croissante des transferts de risques vers les particuliers, il convient d'améliorer l'éducation financière des bénéficiaires et le conseil à leur endroit pour protéger leurs intérêts. Le Groupe a également engagé des travaux en vue de pérenniser certaines fonctions essentielles assurées par des institutions financières du secteur privé.

Forum sur la stabilité financière

Créé en 1999, le FSF s'emploie à favoriser la stabilité financière internationale en renforçant l'échange d'informations et la coopération en matière de supervision et de surveillance financières. Il a pour principale mission d'évaluer les vulnérabilités de nature conjoncturelle et structurelle du système financier international, et d'encourager et de coordonner les initiatives visant à y remédier. Le FSF, dont la BRI abrite le secrétariat, rassemble de hauts responsables des ministères des Finances, des banques centrales et les superviseurs des principales places financières ainsi que les représentants d'institutions internationales des domaines économique et financier (Banque mondiale, BRI, FMI et OCDE), de régulateurs internationaux (AICA, Comité de Bâle, IASB et OICV) et de groupes d'experts des banques centrales (CSFM et CSPR). Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.fsforum.org.

Le FSF tient chaque année deux sessions plénières ; les dernières se sont tenues à Londres, en septembre 2005, et à Sydney, en mars 2006. Il organise aussi des rencontres régionales destinées à favoriser de plus larges échanges de vues sur les vulnérabilités du système financier et encourager les travaux engagés au plan national et international pour y remédier. Les plus récentes ont eu lieu à Mexico en novembre 2005, pour l'Amérique latine, et à Sydney en mars 2006, pour l'Asie-Pacifique.

En outre, le FSF a examiné divers sujets durant l'exercice : état de préparation des grands établissements financiers face aux mutations de l'environnement économique et financier ; enseignements tirés des épisodes de tensions sur la liquidité de marché ; principes permettant d'assurer la continuité des activités des sociétés financières et des autorités ; répercussions possibles de la pandémie de grippe aviaire sur la stabilité économique et financière ; bilan de l'application des normes et codes internationaux ; solidité du processus de détermination des normes financières internationales ; préoccupations suscitées par l'excès de régulation.

La vive expansion du secteur des fonds spéculatifs ces dernières années a attiré l'attention des marchés et des autorités. En novembre 2005, le FSF a donc tenu deux ateliers informels, réunissant des responsables de premier plan des fonds spéculatifs, de leurs contreparties et d'autorités financières, dans le but de favoriser le dialogue. Ces ateliers ont eu pour thèmes : tendances du secteur ; risques dans l'environnement de marché actuel ; enjeux de la gestion des risques pour les fonds spéculatifs et leurs contreparties ; aspects opérationnels.

Le FSF a également soutenu les efforts consacrés au renforcement des normes et pratiques internationales en matière de comptabilité et d'audit, notamment en facilitant les échanges de vues entre parties prenantes. Dans ce but, la Fédération internationale des comptables (International Federation of Accountants – IFAC), le FSF et l'IASB (International Accounting Standards Board) ont, en février 2006, organisé une table ronde sur plusieurs thèmes : bilan de la première année de mise en œuvre des normes internationales d'information financière (IFRS) ; processus de convergence entre l'IASB et les autres régulateurs ; questions liées à la comptabilisation à la juste valeur ;

risques associés à la communication financière. Cette table ronde a réuni de hauts responsables qui représentaient les autorités nationales compétentes en matière d'information financière, les associations professionnelles de comptables et d'auditeurs, les régulateurs, les intervenants de marché (banques, sociétés financières, entreprises industrielles et commerciales ainsi qu'investisseurs), les instances internationales de réglementation et les institutions financières internationales.

Prolongeant les initiatives nationales et internationales de certains de ses membres et ses propres travaux antérieurs, le FSF a lancé, en mars 2005, un processus pour favoriser de nouvelles améliorations dans les places franches financières (PFF). Il a établi un groupe chargé d'assurer le suivi des travaux menés par les membres du FSF pour veiller à ce que les PFF répondent aux normes internationales et pour remédier aux lacunes qui subsistent dans plusieurs d'entre elles, notamment en ce qui concerne la coopération et l'échange d'informations transfrontière, mais aussi l'adéquation des ressources prudentielles. Ce groupe de suivi a tenu sa première réunion officielle en février 2006 et a rendu compte de ses activités au FSF réuni en séance plénière.

Fin avril 2006, Roger W. Ferguson Jr a quitté la présidence du FSF en raison de son départ de la Réserve fédérale ; Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie, lui a succédé.

Association internationale des contrôleurs d'assurance

La BRI accueille le Secrétariat de l'AICA depuis qu'il a été constitué, en janvier 1998. L'AICA joue, dans le secteur de l'assurance, un rôle semblable à celui du Comité de Bâle en matière de contrôle bancaire. Elle a pour objet de contribuer à la stabilité financière mondiale en renforçant la surveillance du secteur de l'assurance, en élaborant des normes et en développant la coopération internationale à travers l'échange d'informations et l'assistance mutuelle. L'AICA a collaboré avec d'autres régulateurs internationaux à la mise au point de principes pour la surveillance des conglomérats financiers (dans le cadre de l'Instance conjointe Comité de Bâle-OICV-AICA). En outre, elle participe activement aux travaux du Forum sur la stabilité financière. L'augmentation constante du nombre de membres et observateurs témoigne de la reconnaissance grandissante du rôle de l'AICA. Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.iaisweb.org.

L'évolution du paysage financier a amené l'AICA à prendre, l'an passé, plusieurs initiatives majeures en vue de l'élaboration et de l'harmonisation de normes applicables au secteur de l'assurance, principalement en matière de comptabilité, d'adéquation des fonds propres et de solvabilité, ainsi que de réassurance.

En matière de comptabilité, l'AICA a publié, en juin 2005, un document intitulé *Issues arising as a result of the IASB's insurance contracts project – Phase II: initial IAIS observations*, qui émet de premières observations sur certaines questions précises de mesure, communes aux états financiers destinés à la publication et remis aux autorités prudentielles, et que l'IASB devrait, selon elle, intégrer dans ses réflexions sur la phase II de son projet sur

les contrats d'assurance, notamment en ce qui concerne l'évaluation des passifs d'assurance.

Concernant l'adéquation des fonds propres et la solvabilité, l'AICA a approuvé, en octobre 2005, un document stratégique sur le nouveau dispositif de surveillance de l'assurance (*A new framework for insurance supervision: towards a common structure and common standards for the assessment of insurer solvency*), qui explique la logique et les composantes de ce dispositif. Simultanément, l'AICA a approuvé son document fondamental intitulé *Towards a common structure and common standards for the assessment of insurer solvency: cornerstones for the formulation of regulatory financial requirements*, qui décrit les grandes lignes de la structure et des normes communes du dispositif, en mettant en évidence quelques-uns des principaux fondements de la formulation d'exigences prudentielles financières. En février 2006 a été publié un autre document normatif de portée générale, intitulé *Roadmap for a common structure and common standards for the assessment of insurer solvency*, qui dresse une « feuille de route » pour l'établissement du nouveau dispositif de surveillance de l'assurance.

En octobre 2005 également, l'AICA a approuvé un document intitulé *Guidance paper on risk transfer, disclosure and analysis of finite reinsurance*. En décembre, l'AICA a publié son deuxième rapport annuel sur le marché mondial de la réassurance, *Global reinsurance market report*, qui rend compte de la santé financière du secteur en 2004, année marquée par de nombreuses catastrophes naturelles, notamment quatre ouragans dévastateurs aux États-Unis et plusieurs typhons au Japon. Le rapport examine ensuite brièvement les grands sinistres de 2005, surtout l'ouragan Katrina, qui a eu de lourdes conséquences sur la réassurance ; il conclut que, malgré une baisse significative des bénéficiaires, le secteur dans son ensemble n'aura pas à subir de détérioration significative de ses fonds propres.

La formation demeure une priorité pour l'AICA. L'an dernier, elle a organisé 20 séminaires, conférences et ateliers dans le monde, dont certains avec, notamment, l'Institut pour la stabilité financière (ISF). Parallèlement, avec l'assistance de la Banque mondiale, elle a, dans le cadre du projet à l'intention des contrôleurs d'assurance, élaboré 25 modules de formation à une application poussée des principes fondamentaux de l'AICA.

Association internationale de protection des dépôts

Créée en mai 2002, cette association (International Association of Deposit Insurers, IADI) a ouvert son siège à la BRI en octobre de la même année. Elle regroupe 61 organismes du monde entier (44 en qualité de membres), dont plusieurs banques centrales intéressées à promouvoir l'adoption ou le bon fonctionnement de systèmes efficaces d'assurance ou de garantie des dépôts. L'Association est présidée par Jean Pierre Sabourin, également Président du Conseil exécutif, et a pour Secrétaire Général John Raymond LaBrosse.

Au cours de sa quatrième année d'existence, l'IADI a continué de promouvoir et d'élargir les contacts internationaux entre organismes de garantie des dépôts et autres parties intéressées. Ainsi, sa quatrième

Conférence annuelle, tenue à Taipei en septembre 2005, a réuni 150 responsables de 49 pays, qui ont pu débattre des réponses à apporter aux défis posés par les faillites bancaires.

Par ailleurs, l'IADI a créé la Semaine internationale de l'assurance-dépôt, dont la première édition s'est accompagnée d'une exposition qui a permis à 32 organismes de présenter les principales caractéristiques des systèmes de protection des dépôts existant dans différents pays. L'Association a également institué le prix de l'organisme d'assurance-dépôt de l'année, qu'elle attribuera à l'un de ses membres pour couronner une réussite majeure et/ou récompenser une contribution à la promotion des objectifs de l'IADI.

Dans le cadre de son deuxième objectif, l'IADI a publié des documents d'orientation sur :

- la création et la structure de systèmes de protection des dépôts ;
- la mise en place de régimes à primes différenciées ;
- la promotion de relations efficaces entre les divers participants au filet de sécurité financier ;
- la liquidation des banques (*Bank resolutions consultation paper*).

À l'échelon régional, l'IADI organise des conférences, séminaires et réunions, dont les plus récents ont eu lieu à Almaty, Cartagena, Manille, Abuja, Taipei, Prague et Marrakech. En collaboration avec la Banque asiatique de développement, elle a préparé un séminaire international sur l'intégration de la surveillance financière et du rôle des organismes de protection des dépôts, qui s'est tenu en février 2006.

L'IADI présente ses activités sur son site (www.iadi.org) et dans sa lettre bimestrielle.

Services financiers de la Banque

Services bancaires

La BRI propose une gamme étendue de services financiers, spécifiquement conçus à l'intention des banques centrales et autres autorités monétaires pour les aider à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle est actuellement constituée de quelque 130 institutions nationales auxquelles s'ajoutent plusieurs institutions internationales.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la Banque, lesquels s'appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Conformément aux meilleures pratiques, une unité de contrôle des risques indépendante, faisant directement rapport au Directeur Général Adjoint – et, par son intermédiaire, au Directeur Général – suit les risques de crédit, de liquidité, de marché et opérationnel.

Pour répondre à la diversité de leurs besoins – en constante évolution –, la BRI offre aux banques centrales un large choix de placements, en termes de monnaies, de liquidité et d'échéances. Outre sa gamme classique de produits de court terme, tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme, elle propose deux instruments qui sont négociables (à l'achat et à la vente)

directement auprès d'elle : FIXBIS, placement à taux fixe dont la durée peut aller d'une semaine à un an, et MTI, instrument à moyen terme, de durée comprise entre un et dix ans. L'offre standard de la BRI comporte également des MTI avec option de remboursement anticipé et d'autres instruments comportant des caractéristiques optionnelles.

En outre, la Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle. À l'occasion, elle accorde aux banques centrales des crédits à court terme, en principe assortis de garanties. Elle assume également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés (*infra*).

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et créances de première qualité, sous deux formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la Banque et une banque centrale, ou fonds commun de placement à capital variable (BIS Investment Pool – BISIP). Les deux fonds obligataires Asie (Asian Bond Fund 1 et 2) sont administrés par la BRI dans le cadre de la structure BISIP, le premier étant géré par la Banque elle-même, et le second, par des gestionnaires externes.

Deux salles de marché interconnectées exécutent les opérations financières de la Banque : l'une au siège, à Bâle, et l'autre au Bureau d'Asie, à Hong-Kong RAS.

Opérations du Département bancaire en 2005/06

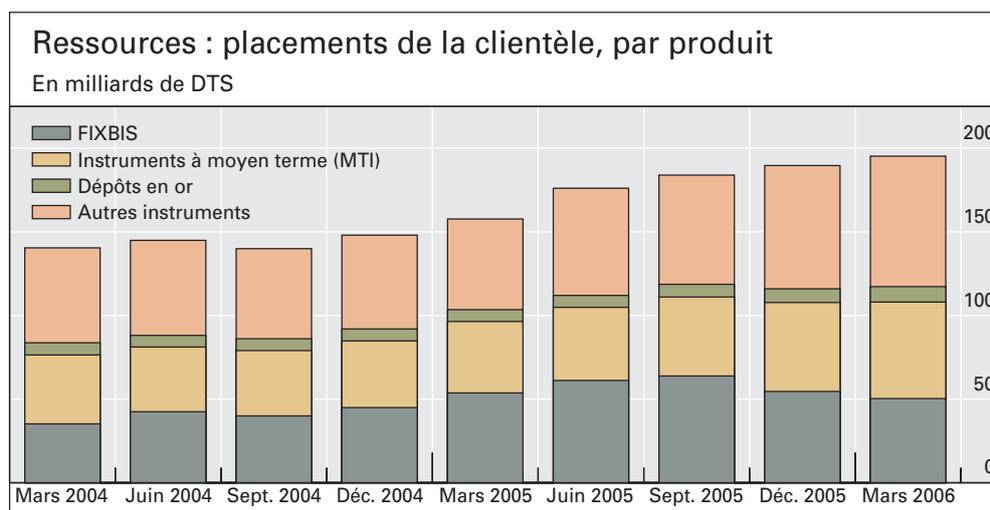
Le bilan de la BRI a poursuivi son expansion en 2005/06, inscrivant un record de fin d'exercice, le 31 mars 2006, à DTS 220,1 milliards. La hausse de DTS 39,6 milliards, soit 22 %, par rapport à l'exercice précédent est attribuable, pour DTS 2,7 milliards, aux variations de change résultant notamment de l'appréciation du dollar EU contre DTS et, pour DTS 3,7 milliards, à la montée du cours de l'or.

Passif

La taille du bilan de la BRI est essentiellement déterminée par les placements de sa clientèle. Au 31 mars 2006, ceux-ci (hors opérations de pension) se chiffraient à DTS 195,2 milliards, contre DTS 157,7 milliards un an auparavant.

Les placements de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur de quelque 95 % et, pour le reste, en or. Les dépôts en monnaies se sont accrus, passant de DTS 150,6 milliards il y a un an à DTS 186,0 milliards au 31 mars 2006, soit l'équivalent d'environ 6 % du total des réserves de change mondiales. La part du dollar EU s'élève à 65 %, et celle de l'euro, à 20 %. L'expansion des dépôts en or, passés de DTS 7,1 milliards à DTS 9,2 milliards, s'explique essentiellement par des effets de valorisation (renchérissement de l'or).

L'augmentation des dépôts a surtout bénéficié aux instruments à moyen terme (MTI), produit privilégié par la clientèle, laquelle a intensifié ses souscriptions de 35 %, et aux dépôts à terme, qui se sont accrus de plus de 40 % – en partie au détriment du FIXBIS, instrument plus liquide mais moins rémunéré.



La source géographique des dépôts en monnaies indique une baisse relative des apports de la clientèle d'Asie et une hausse de celle d'autres parties du monde (Europe, en particulier).

Actif

Les actifs de la BRI prennent essentiellement la forme de placements auprès de banques commerciales de tout premier rang à forte notoriété internationale ainsi que d'acquisitions (achats fermes ou prises en pension) de titres souverains et quasi souverains. De plus, la Banque détient 165 tonnes d'or fin, après avoir cédé 15 tonnes durant l'exercice. La BRI gère prudemment son exposition au risque de crédit : au 31 mars 2006, plus de 99,7 % de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A- (note 4E des états financiers).

Les avoirs sous forme de dépôts en monnaies et de titres, y compris titres pris en pension, totalisaient DTS 199,2 milliards le 31 mars 2006, contre DTS 165,4 milliards un an auparavant. Ces fonds supplémentaires ont été principalement investis en bons du Trésor, dépôts à terme auprès des banques et titres de dette émis par des banques commerciales.

La BRI utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (note 9 des états financiers).

Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)

Mandataire (trustee) d'emprunts publics internationaux

Durant l'exercice, la BRI a continué de remplir ses fonctions de mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (pour des informations détaillées, se reporter au 63^e Rapport annuel, juin 1993). La Banque fédérale d'Allemagne, en tant qu'agent payeur, a notifié à la BRI que la Bundeswertpapierverwaltung (BWV – Administration fédérale allemande des titres) avait fait procéder, en 2005, à un versement d'approximativement €4,9 millions à titre de remboursement du principal et de paiement d'intérêts. Les valeurs d'encaissement et autres précisions ont été publiées par la BWV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S'agissant de l'application par la BWV de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young, la Banque a maintenu les réserves qu'elle a formulées (précisées dans le *50^e Rapport annuel*, juin 1980), lesquelles valent aussi pour les obligations de consolidation 1990–2010.

Agent de séquestre

Dans le cadre d'un accord de restructuration de la dette extérieure, signé en octobre 2005 entre la République fédérale du Nigeria et quinze pays créanciers membres du Club de Paris, la BRI a conclu, le 31 octobre 2005, une Convention de dépôt et de séquestre avec la Banque centrale du Nigeria, en vertu de laquelle elle détient des fonds et les distribue à chaque pays créancier après que celui-ci ait conclu un accord bilatéral avec le Nigeria.

Agent détenteur de sûretés

En vertu de plusieurs contrats, la BRI agit en qualité d'agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations souveraines en devises émises dans le cadre d'accords de restructuration de la dette extérieure. Les contrats de nantissement en 2005–06 ont concerné les obligations du Brésil (*64^e Rapport annuel*, juin 1994), du Pérou (*67^e Rapport annuel*, juin 1997) et de la Côte d'Ivoire (*68^e Rapport annuel*, juin 1998).

Aspects institutionnels et administratifs

Modification de la structure de gouvernance de la BRI

En 2004, la BRI a réexaminé ses pratiques de gouvernance pour déterminer dans quelle mesure elles étaient conformes aux principes actuels de saine gouvernance d'entreprise, compte tenu du caractère spécifique de la BRI en tant qu'organisation internationale (*75^e Rapport annuel*, juin 2005).

Le réexamen a été effectué par trois experts indépendants de grande renommée : le Professeur Klaus J. Hopt, membre du Directoire de l'Institut Max Planck pour le droit étranger et international privé, à Hambourg ; le Professeur Reinier H. Kraakman, Faculté de droit de l'Université Harvard ; le Professeur Jean-Victor Louis, ancien Conseiller juridique de la Banque nationale de Belgique et Professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles.

En novembre 2004, les experts ont soumis au Conseil d'administration de la BRI leur rapport définitif, disponible sur le site (www.bis.org), dans lequel ils concluaient qu'il était possible d'améliorer les Statuts de la Banque et ses pratiques de gouvernance sur certains points. Le Conseil a alors créé un comité, constitué de plusieurs de ses membres, chargé d'examiner les questions soulevées dans le rapport et de formuler des propositions concrètes. Les modifications recommandées par le comité pour améliorer la gouvernance de la Banque et accroître sa transparence ont été approuvées par le Conseil, puis adoptées lors d'une Assemblée générale extraordinaire, le 27 juin 2005.

Administration de la Banque

Politique budgétaire

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et les besoins en ressources correspondants. Le rapprochement de ces programmes d'activité détaillés et des objectifs avec les ressources disponibles aboutit à l'élaboration d'un budget financier provisoire. Celui-ci doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Lors de l'établissement du budget, une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Comme dans d'autres organisations comparables, les charges au titre de la Direction et du personnel, y compris rémunérations, pensions et assurance maladie et accidents, s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. Les autres grands postes, qui en représentent chacun environ 10 %, sont l'informatique et les télécommunications ainsi que le poste immeubles et équipement. Les dépenses d'investissement, qui concernent principalement les immeubles et l'équipement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre. Le règlement de la plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque s'opère en francs suisses.

Pour l'exercice 2005/06, les frais d'administration avant amortissement se sont établis à 223,6 millions de francs suisses, chiffre inférieur de 1,2 % au budget de 226,3 millions de francs suisses¹, tandis que les dépenses d'investissement, à 23,8 millions de francs suisses, ont été inférieures de 3,2 millions au budget. La sous-utilisation des fonds inscrits au budget administratif est principalement due à une première diminution des effectifs consécutive à la revue d'activité de la Banque (voir ci-après), qui a entraîné une réduction des charges au titre de la Direction et du personnel. La majeure partie des dépenses d'investissement a été consacrée à l'amélioration des systèmes de sécurité physique de la Banque et à la sécurité des bâtiments.

L'écart entre dépenses et dotations a été le plus faible de ces dernières années, ce qui confirme l'amélioration de la gestion budgétaire, essentiellement attribuable à deux facteurs : le resserrement du budget et le renforcement du suivi trimestriel de la réalisation des objectifs des unités opérationnelles, institué au cours de l'exercice 2004/05. Par ailleurs, la Direction a procédé à un réexamen approfondi des activités de la Banque au cours de l'exercice, qui a permis d'identifier plusieurs domaines dans lesquels des gains de productivité et une réduction des effectifs pouvaient être réalisés.

Les dépenses administratives et d'investissement ont également reflété les priorités du budget 2005/06 : renforcement des fonctions Contrôle des risques, Audit interne et Conformité ; poursuite de l'amélioration de la sécurité.

¹ La comptabilité budgétaire de la Banque, tenue en comptabilité d'exercice, exclut certains ajustements de comptabilité financière, principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite, opérés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des paramètres actuariels. Ces facteurs additionnels sont incorporés sous Charges d'exploitation, au compte de profits et pertes (voir section Bénéfice net et répartition).

En mars 2006, le Conseil a approuvé, pour l'exercice suivant, une hausse de 2,5 % du budget administratif, à 232,0 millions de francs suisses, et une baisse de 1,1 million de francs suisses du budget d'investissement, à 25,9 millions. Les budgets correspondants pour 2006/07 ont été établis sur la base des principaux objectifs que la Banque s'est assignés :

- étendre son offre de services afin de développer ses relations avec les banques centrales de la région Asie-Pacifique. Cette initiative inclut un programme de recherche stratégique sur trois ans, traitant des questions liées au secteur monétaire et financier en Asie, et la poursuite du développement des services bancaires pendant les heures ouvrées en Asie ;
- mettre en œuvre les recommandations résultant de la revue d'activité effectuée en 2005/06. Dans un premier temps, cette restructuration se traduira par une baisse du nombre de postes administratifs au siège, ce qui procurera à la Banque une marge de manœuvre suffisante pour poursuivre son initiative asiatique dans un cadre budgétaire maîtrisé ;
- prévoir la rénovation des salles de réunions dans les locaux de la Tour, à Bâle, et des bâtiments du Sport-Club.

Politique de rémunération

Les postes des agents de la BRI sont classés par catégories sur la base de plusieurs critères objectifs, notamment qualifications, expérience et responsabilités. À chaque catégorie correspond une bande de rémunération. Périodiquement, la Banque réévalue sa grille des traitements en la comparant à celle qui est appliquée dans des institutions ou des segments de marché similaires, en tenant compte des différences de régime fiscal des agents des institutions considérées. En appliquant les résultats de cette analyse, la Banque retient la moitié supérieure de la fourchette de référence, afin d'attirer des personnes hautement qualifiées.

Dans l'intervalle des révisions périodiques, la grille des traitements est ajustée en fonction du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne des salaires, en termes réels, dans les économies des grands pays industrialisés. L'ajustement effectué en juillet 2005 a été de 1,2 %. À l'intérieur de chaque bande, la variation du traitement d'un agent est fondée sur le mérite, à partir d'une évaluation périodique de ses prestations.

Les agents, y compris les membres de la Direction, qui n'ont pas la nationalité suisse et qui ne sont pas recrutés localement ont droit à une indemnité d'expatriation ; celle-ci s'établit actuellement, selon la situation de famille, à 14 % ou 18 % du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Ils ont également droit à une indemnité de scolarité pour leurs enfants². En outre, les agents BRI bénéficient, par l'intermédiaire de la Banque, d'une assurance maladie et accidents ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées.

S'agissant des membres de la Direction, il a été décidé, début 2005, de réexaminer périodiquement leurs traitements en les comparant aux conditions

² Certains agents engagés par la Banque avant 1997 reçoivent une indemnité d'expatriation de 25 %, mais ne peuvent prétendre à l'indemnité de scolarité.

de rémunération dans des institutions de référence. Entre ces réexamens, les traitements concernés sont ajustés chaque année en fonction du taux d'inflation en Suisse. Au 1^{er} juillet 2005, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait ainsi :

- Directeur Général 718 370 francs suisses
- Directeur Général Adjoint 607 850 francs suisses
- Chefs de département 552 590 francs suisses

Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale. Des ajustements sont effectués tous les trois ans ; le dernier, avec effet au 1^{er} juillet 2005, a porté à un total de 895 800 francs suisses la rémunération fixe globale payée annuellement au Conseil d'administration. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 824 160 francs suisses.

Bénéfice net et répartition

Bénéfice net

Le bénéfice net du 76^e exercice s'est établi à DTS 599,2 millions, contre DTS 370,9 millions l'an passé. Les composantes de ce résultat sont exposées ci-après.

Total des produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'est inscrit à DTS 573,4 millions, contre DTS 458,4 millions pour l'exercice précédent. Trois grandes tendances expliquent cette évolution.

- Les ressources supplémentaires provenant des souscriptions d'actions et du bénéfice non distribué ont augmenté les éléments des fonds propres de la Banque libellés en monnaies, ce qui a accru les produits d'intérêts sur titres de placement de la Banque. L'accroissement des produits d'intérêts s'explique également par la hausse des taux d'intérêt.
- Le produit net sur les dépôts reçus par la Banque a augmenté en raison d'importants apports de la clientèle. Les marges d'intermédiation sont demeurées pratiquement inchangées par rapport à l'exercice précédent.
- Une perte de change de DTS 25,2 millions, soit DTS 9,3 millions de moins qu'au cours de l'exercice précédent, a été enregistrée, du fait principalement de l'incidence de la hausse du cours de l'or sur la valeur de marché des contrats à terme pour la vente d'actifs de placement en or³.

³ La perte de change de DTS 34,5 millions en 2004/05 résultait de l'incidence de l'appréciation du franc suisse vis-à-vis du DTS en 2004 sur l'excédent de passifs par rapport aux actifs en francs suisses, qui existait avant que les actions des émissions belge et française ne soient redistribuées à leurs banques centrales respectives à l'automne 2004.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (note 28 des états financiers) se sont établies à DTS 146,9 millions, soit une progression de 1,3 % sur l'exercice précédent (DTS 145,0 millions). Les frais d'administration avant amortissement se sont chiffrés à DTS 133,6 millions, en hausse de 3,3 % par rapport au montant de DTS 129,3 millions enregistré en 2004/05. La dotation aux amortissements s'est contractée, revenant de DTS 15,7 millions à DTS 13,3 millions.

Bénéfice d'exploitation et autres produits

Le bénéfice d'exploitation de la Banque, qui reflète le profit de ses activités courantes, s'est établi à DTS 426,5 millions, en hausse de 36,1 % par rapport à 2004/05 (DTS 313,4 millions).

Un gain net de DTS 58,2 millions sur ventes de titres de placement a été obtenu lors du réaligement du portefeuille de la Banque sur son portefeuille de référence ; il résulte de la cession de titres qui avaient été acquis à un moment où les taux d'intérêt étaient plus élevés.

Le gain matérialisé de DTS 114,5 millions sur ventes d'actifs de placement en or correspond à la cession de 15 tonnes d'or, sur un total de 180 tonnes détenue par la BRI au 31 mars 2005.

Révision de la politique de dividende

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a revu la politique de dividende en considérant les besoins en fonds propres de la Banque et l'intérêt de ses actionnaires à obtenir un rendement juste et durable de leurs placements en actions BRI. Après avoir analysé les perspectives d'évolution du bénéfice de la Banque, le Conseil d'administration a conclu que l'augmentation du dividende de DTS 10 par an pratiquée actuellement paraissait, dans l'ensemble, compatible avec ces objectifs. Le dividende passerait ainsi de DTS 235 par action en 2004/05 à DTS 245 en 2005/06.

Le Conseil d'administration a également décidé de revoir la politique de dividende tous les deux ou trois ans, afin de tenir compte, au besoin, de l'évolution de la situation.

Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 599,2 millions pour l'exercice 2005/06 :

1. DTS 132,4 millions au paiement d'un dividende de DTS 245 par action ;
2. DTS 46,7 millions à transférer au Fonds de réserve générale⁴ ;
3. DTS 6,0 millions à transférer au Fonds spécial de réserve de dividendes ;
4. DTS 414,1 millions, soit le reliquat du bénéfice net disponible, à transférer

⁴ Le Fonds de réserve générale a atteint le quadruple du capital libéré de la Banque au 31 mars 2005. L'article 51 des Statuts de la BRI dispose que, dans ce cas, 10 % du bénéfice après paiement du dividende est affecté à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré.

au Fonds de réserve libre. Le Conseil d'administration peut utiliser ce fonds pour tout objet conforme aux Statuts.

Si cette recommandation est approuvée, le dividende sera payé le 3 juillet 2006 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque le 31 mars 2006, dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS ou en francs suisses, selon les instructions des actionnaires. Le dividende proposé pour 2005/06, DTS 245 par action, est en hausse de 4,3 % par rapport à 2004/05.

Le dividende sera payé en totalité sur 510 192 actions. Les 35 933 actions de l'émission américaine qui étaient détenues en propre par la Banque et qui ont été redistribuées le 31 mai 2005 seront rémunérées au prorata à compter de cette date. Les actions émises et libérées sont au nombre de 547 125, dont 1 000 actions – les actions suspendues de l'émission albanaise – détenues en propre au 31 mars 2006. Les actions détenues en propre ne reçoivent pas de dividende.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par Deloitte AG, qui a confirmé que ces états donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2006 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Le rapport des commissaires-vérificateurs figure à la suite des états financiers.

Conseil d'administration

Jean-Pierre Roth, Zurich
Président du Conseil d'administration

Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main
Vice-Président

Ben S. Bernanke, Washington
Pierluigi Ciocca, Rome
David Dodge, Ottawa
Mario Draghi, Rome
Toshihiko Fukui, Tokyo
Timothy F. Geithner, New York
Lord George, Londres
Stefan Ingves, Stockholm
Mervyn King, Londres
Jean-Pierre Landau, Paris
Christian Noyer, Paris
Guy Quaden, Bruxelles
Vicomte Alfons Verplaetse, Bruxelles
Axel A. Weber, Francfort-sur-le-Main
Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam

Suppléants

Giovanni Carosio ou Ignazio Visco, Rome
Karen H. Johnson, Washington
Peter Praet ou Jan Smets, Bruxelles
Wolfgang Mörke, Francfort-sur-le-Main
Marc-Olivier Strauss-Kahn ou Michel Cardona, Paris
Paul Tucker ou Paul Fisher, Londres

Comités du Conseil d'administration

Comité consultatif
Comité d'audit

présidés, l'un et l'autre, par Hans Tietmeyer

Direction

Malcolm D. Knight	Directeur Général
Hervé Hannoun	Directeur Général Adjoint
Peter Dittus	Secrétaire Général, Chef de Département
William R. White	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Günter Pleines	Chef du Département bancaire
Daniel Lefort	Directeur juridique
Már Gudmundsson	Chef Adjoint du Département monétaire et économique
Jim Etherington	Secrétaire Général Adjoint
Louis de Montpellier	Chef Adjoint du Département bancaire
Josef Tošovský	Président, Institut pour la stabilité financière

Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 27 juin 2005, il a été décidé de supprimer le poste de Président de la BRI. Nout Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas, qui avait été réélu aux postes de Président du Conseil d'administration et de Président de la BRI avec effet au 1^{er} mars 2005, a conservé son mandat de Président du Conseil, avant de quitter ce poste, le 28 février 2006. À sa séance de janvier 2006, le Conseil a élu Jean-Pierre Roth, Président du Directoire de la Banque nationale suisse, à la présidence du Conseil d'administration pour une période de trois ans commençant le 1^{er} mars 2006.

Le 7 novembre 2005, le mandat d'administrateur de Vincenzo Desario, Directeur Général de la Banque d'Italie, est arrivé à son terme. Suite à la démission d'Antonio Fazio de son poste de Gouverneur de la Banque d'Italie le 19 décembre 2005, et dans l'attente de la prise de fonctions de son successeur, M. Desario a assumé le rôle de Gouverneur intérimaire de la Banque d'Italie et celui d'administrateur d'office du Conseil de la BRI, du 20 décembre 2005 au 15 janvier 2006. Pour le remplacer au poste d'administrateur qu'il laissait vacant, M. Desario, par courrier daté du 23 décembre 2005, a nommé Pierluigi Ciocca, Directeur Général Adjoint de la Banque d'Italie, pour une période de trois ans qui s'achèvera le 22 décembre

2008. Le 16 janvier 2006, Mario Draghi a été nommé Gouverneur de la Banque d'Italie, devenant ainsi administrateur d'office.

Fin décembre 2005, Lars Heikensten a renoncé à son poste de Gouverneur de la Banque de Suède, laissant vacant son siège au Conseil. Lors de sa séance de novembre 2005, le Conseil a élu Stefan Ingves, successeur de M. Heikensten au poste de Gouverneur de la Banque de Suède, membre du Conseil d'administration, avec effet au 1^{er} janvier 2006, pour la période non écoulée du mandat de M. Heikensten, soit jusqu'au 31 mars 2008. Au cours de la même séance, Axel Weber, Président de la Banque fédérale d'Allemagne, a reconduit Hans Tietmeyer dans ses fonctions d'administrateur pour une nouvelle période de trois ans qui s'achèvera le 31 décembre 2008 ; le Conseil a en outre réélu Hans Tietmeyer Vice-Président du Conseil, avec effet au 1^{er} janvier 2006, jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Le 1^{er} février 2006, Ben S. Bernanke a succédé à Alan Greenspan au poste de Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, devenant ainsi administrateur d'office du Conseil. Le 1^{er} mars 2006, Guy Quaden, Gouverneur de la Banque nationale de Belgique, a confirmé Alfons Verplaetse dans ses fonctions de membre du Conseil pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin le 28 février 2009.

Le 31 décembre 2005, Hervé Hannoun a renoncé à son poste de Premier Sous-Gouverneur de la Banque de France et a laissé vacant son siège d'administrateur de la BRI. Le 27 avril 2006, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a nommé Jean-Pierre Landau comme successeur de M. Hannoun au Conseil de la BRI, pour la durée restant à courir du mandat de M. Hannoun, c'est-à-dire jusqu'au 27 novembre 2006.

Axel Weber, Président de la Banque fédérale d'Allemagne, a choisi Wolfgang Mörke pour succéder à Stefan Schönberg comme deuxième Suppléant, à compter de juillet 2005. Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie, a nommé Giovanni Carosio comme premier Suppléant et Ignazio Visco comme deuxième Suppléant, à compter de janvier 2006.

S'agissant des membres de la Direction de la BRI, Hervé Hannoun a été nommé Directeur Général Adjoint, avec effet au 1^{er} janvier 2006, pour remplacer André Icard, parti en retraite ; Daniel Lefort a été nommé Directeur juridique, avec effet au 1^{er} janvier 2006, en remplacement de Mario Giovanoli.

C'est avec une profonde tristesse que la Banque a appris la disparition d'Antonino Occhiuto, Directeur Général honoraire de la Banque d'Italie, le 27 juin 2005. M. Occhiuto avait siégé au Conseil à titre d'administrateur nommé entre 1975 et 1980.

C'est également avec une profonde tristesse que le Conseil a appris le décès de Wim Duisenberg, le 31 juillet 2005. M. Duisenberg avait siégé au Conseil en qualité d'administrateur de 1982 à 1997, et en tant que Président de la Banque et Président du Conseil d'administration de 1988 à 1990 et de 1994 à 1997.

Banques centrales membres de la BRI⁵

Banque de Réserve d'Afrique du Sud	Banque centrale et autorité de contrôle des services financiers d'Irlande
Banque d'Algérie	Banque centrale d'Islande
Banque fédérale d'Allemagne	Banque d'Israël
Agence monétaire d'Arabie Saoudite	Banque d'Italie
Banque centrale d'Argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d'Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale d'Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque centrale de Malaysia
Banque centrale du Brésil	Banque du Mexique
Banque nationale de Bulgarie	Banque centrale de Norvège
Banque du Canada	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque centrale du Chili	Banque des Pays-Bas
Banque populaire de Chine	Banque centrale des Philippines
Banque de Corée	Banque nationale de Pologne
Banque nationale croate	Banque du Portugal
Banque nationale du Danemark	Banque nationale de Roumanie
Banque d'Espagne	Banque d'Angleterre
Banque d'Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Autorité monétaire de Singapour
Banque centrale européenne	Banque nationale de Slovaquie
Banque de Finlande	Banque de Slovénie
Banque de France	Banque de Suède
Banque de Grèce	Banque nationale suisse
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale tchèque
Banque centrale de Hongrie	Banque de Thaïlande
Banque de Réserve d'Inde	Banque centrale de la République de Turquie
Banque d'Indonésie	

⁵ Conformément à l'article 15 des Statuts, le capital de la Banque est détenu exclusivement par des banques centrales. Suite aux modifications constitutionnelles de février 2003 qui ont transformé la République fédérale de Yougoslavie en Union Serbie-Monténégro, dotée de deux banques centrales distinctes, le statut juridique de l'émission yougoslave du capital de la Banque est en cours d'examen.

États financiers

Au 31 mars 2006

Les états financiers (pages 202 à 236) pour l'exercice clos le 31 mars 2006 ont été approuvés le 8 mai 2006. Ils sont présentés dans la forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque ; ils sont soumis à l'approbation des actionnaires lors de leur Assemblée générale, qui se tiendra le 26 juin 2006.

Jean-Pierre Roth
Président du Conseil

Malcolm D. Knight
Directeur Général

Les états financiers, y compris les notes annexes, sont préparés en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

Bilan

au 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Note	2006	2005
Actif			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	5	33,0	25,8
Or et dépôts en or	6	11 348,0	8 617,0
Bons du Trésor	7	47 311,9	31 307,4
Titres pris en pension	7	19 519,2	14 034,3
Dépôts à terme et avances aux banques	8	87 898,5	80 316,5
Emprunts d'État et autres titres	7	44 436,4	39 779,6
Instruments dérivés	9	1 956,0	2 188,0
Créances à recouvrer	10	7 444,7	4 028,6
Terrains, immeubles et équipement	11	188,4	189,2
Total actif		220 136,1	180 486,4
Passif			
Dépôts en monnaies	12	185 991,5	150 618,8
Dépôts en or	13	9 235,6	7 110,8
Titres donnés en pension	14	1 222,4	1 159,4
Instruments dérivés	9	2 674,9	3 440,6
Engagements à payer	15	9 251,3	7 752,2
Autres passifs	16	169,4	151,3
Total passif		208 545,1	170 233,1
Fonds propres			
Capital	17	683,9	683,9
Réserves statutaires	18	9 071,7	8 743,2
Compte de profits et pertes		599,2	370,9
Moins : actions détenues en propre	20	(1,7)	(396,2)
Autres comptes de fonds propres	21	1 237,9	851,5
Total fonds propres		11 591,0	10 253,3
Total passif et fonds propres		220 136,1	180 486,4

Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Note	2006	2005
Produits d'intérêts	23	6 239,1	4 058,8
Charges d'intérêts	24	(5 569,1)	(3 384,1)
Variation nette d'évaluation	25	(74,1)	(183,1)
Produit d'intérêts net		595,9	491,6
Produit net d'honoraires et de commissions	26	2,7	1,3
Perte de change nette	27	(25,2)	(34,5)
Total produits d'exploitation		573,4	458,4
Charges d'exploitation	28	(146,9)	(145,0)
Bénéfice d'exploitation		426,5	313,4
Gain net sur ventes de titres de placement	29	58,2	7,0
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	30	114,5	50,5
Bénéfice net de l'exercice		599,2	370,9
Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)	31	1 108,5	762,1

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Note	2006	2005
Flux provenant des/(affectés aux) activités opérationnelles			
Bénéfice d'exploitation		426,5	313,4
Produits d'exploitation hors trésorerie			
Amortissement des terrains, immeubles et équipement	11	13,3	15,7
Actifs et passifs d'exploitation – variation nette			
Dépôts en monnaies		31 732,0	15 329,4
Actifs bancaires en monnaies		(30 719,4)	(16 371,2)
Dépôts en or au passif		2 124,8	(182,7)
Actifs bancaires en or, or et dépôts		(2 118,0)	322,6
Créances à recouvrer		0,3	1,3
Autres passifs/créances à recouvrer		19,6	17,5
Dérivés, flux net		(533,7)	234,0
Flux net provenant des/(affecté aux) activités opérationnelles		945,4	(320,0)
Flux provenant des/(affectés aux) activités de placement			
Instruments en monnaies – variation nette	7B	(1 676,9)	207,2
Titres donnés en pension		63,0	(65,9)
Or – variation nette	6B	187,9	110,7
Achats nets de terrains, immeubles et équipement	11	(12,6)	(14,9)
Flux net provenant des/(affecté aux) activités de placement		(1 438,6)	237,1
Flux provenant des/(affectés aux) activités de financement			
Paiement du dividende		(114,4)	(104,0)
Redistribution des actions détenues en propre	20	468,2	536,7
Rachat d'actions en 2001 – paiement aux anciens actionnaires	16	(1,5)	(10,6)
Flux net provenant des/(affecté aux) activités de financement		352,3	422,1
Flux net total		(140,9)	339,2
Effet de change net sur trésorerie et quasi-trésorerie		108,0	(10,1)
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		(248,9)	349,3
Trésorerie et quasi-trésorerie – hausse/(baisse) nette		(140,9)	339,2
Trésorerie et quasi-trésorerie, début d'exercice		3 005,5	2 666,3
Trésorerie et quasi-trésorerie, fin d'exercice		2 864,6	3 005,5

Proposition d'affectation du bénéfice

pour l'exercice clos le 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Note	2006
Bénéfice net de l'exercice		599,2
Dotation au Fonds de réserve légale	18	–
Dividende proposé :		
Sur 510 192 actions, DTS 245 par action		(125,0)
Sur 35 933 actions détenues en propre redistribuées, au prorata à compter de la date de valeur de la souscription	17	(7,4)
		(132,4)
Dotations proposées aux réserves :		466,8
Fonds de réserve générale	18	(46,7)
Fonds spécial de réserve de dividendes	18	(6,0)
Fonds de réserve libre	18	(414,1)
Solde après dotations aux réserves		–

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

Évolution des réserves statutaires de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Note	Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	2006 Total réserves statutaires
Solde au 31 mars 2005		68,3	2 815,4	130,0	5 729,5	8 743,2
Affectation du bénéfice 2004/05	18	–	25,7	6,0	224,8	256,5
Redistribution des actions détenues en propre	20	–	72,0	–	–	72,0
Solde au 31 mars 2006 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		68,3	2 913,1	136,0	5 954,3	9 071,7
Dotations proposées aux réserves	18	–	46,7	6,0	414,1	466,8
Solde au 31 mars 2006, après affectation proposée du bénéfice		68,3	2 959,8	142,0	6 368,4	9 538,5

Évolution des fonds propres de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital libéré	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions détenues en propre	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
Fonds propres au 31 mars 2004		683,9	8 230,8	536,1	(852,6)	1 011,8	9 610,0
Produits :							
Bénéfice net pour 2004/05		-	-	370,9	-	-	370,9
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	21B	-	-	-	-	(74,0)	(74,0)
Variation nette d'évaluation sur titres de placement	21A	-	-	-	-	(86,3)	(86,3)
Total produits comptabilisés		-	-	370,9	-	(160,3)	210,6
Païement du dividende 2003/04		-	-	(104,0)	-	-	(104,0)
Affectation du bénéfice 2003/04		-	432,1	(432,1)	-	-	-
Redistribution des actions détenues en propre	20	-	80,3	-	456,4	-	536,7
Fonds propres au 31 mars 2005		683,9	8 743,2	370,9	(396,2)	851,5	10 253,3
Produits :							
Bénéfice net pour 2005/06		-	-	599,2	-	-	599,2
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	21B	-	-	-	-	582,9	582,9
Variation nette d'évaluation sur titres de placement	21A	-	-	-	-	(196,5)	(196,5)
Total produits comptabilisés		-	-	599,2	-	386,4	985,6
Païement du dividende 2004/05		-	-	(114,4)	-	-	(114,4)
Affectation du bénéfice 2004/05		-	256,5	(256,5)	-	-	-
Redistribution des actions détenues en propre	20	-	72,0	-	396,2	-	468,2
Reclassification d'un prêt à un consortium de banques centrales	20	-	-	-	(1,7)	-	(1,7)
Solde au 31 mars 2006 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		683,9	9 071,7	599,2	(1,7)	1 237,9	11 591,0
Dividende proposé		-	-	(132,4)	-	-	(132,4)
Dotations proposées aux réserves		-	466,8	(466,8)	-	-	-
Solde au 31 mars 2006, après affectation proposée du bénéfice		683,9	9 538,5	-	(1,7)	1 237,9	11 458,6

Au 31 mars 2006, les réserves statutaires comprenaient des primes d'émission d'actions totalisant DTS 811,7 millions (comme au 31 mars 2005).

Notes annexes

1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de sa Charte constitutive et de ses Statuts. Son siège social est situé Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : l'un à Hong-Kong, Région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique) et l'autre à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Cinquante-cinq banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la BRI est composé des gouverneurs et d'administrateurs nommés des membres fondateurs de la Banque – banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni – ainsi que des gouverneurs des banques centrales du Canada, du Japon, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse.

Les états financiers comportent le bilan et le compte de profits et pertes, en application de l'article 49 des Statuts de la Banque.

2. Principales conventions comptables

Sauf indication contraire, les conventions comptables appliquées aux deux exercices présentés sont celles décrites ci-après.

A. Éléments des états financiers

Les états financiers comprennent tous les actifs et passifs contrôlés par la Banque, et dont c'est principalement la Banque qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations.

Les actifs et passifs au nom de la Banque, mais non contrôlés par cette dernière, ne sont pas pris en compte. La note 35 fournit des informations sur les éléments de hors-bilan.

B. Désignation des instruments financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, chaque instrument financier est affecté à l'une des catégories suivantes en fonction de sa nature et de sa finalité :

- prêts et créances
- instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes
- actifs disponibles à la vente

L'affectation de l'instrument financier à l'une de ces catégories détermine son traitement comptable, selon les règles ci-après.

Lorsqu'un instrument est désigné comme instrument à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, cette désignation n'est plus modifiée ultérieurement par la Banque.

C. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque est le Droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 30 décembre 2005, avec effet au 1^{er} janvier 2006. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,632, EUR 0,410, JPY 18,4 et GBP 0,0903. Avant le 1^{er} janvier 2006, la pondération de ces monnaies était : USD 0,577, EUR 0,426, JPY 21 et GBP 0,0984. Au 31 décembre 2005, la valeur du nouveau panier était équivalente à celle de l'ancien ; le changement de composition du DTS n'a donc engendré ni gain ni perte significatif(ve). Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans ; la prochaine aura lieu en décembre 2010.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les présents états financiers sont exprimés en millions de DTS.

D. Conversion des monnaies

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en DTS aux cours de change à la date des états financiers. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change à la date de transaction. Les profits et pertes sont convertis en DTS à un cours moyen. Les variations de change résultant de la reconversion des actifs et passifs monétaires et du règlement des opérations sont comptabilisées comme gains ou pertes de change nets au compte de profits et pertes.

E. Actifs et passifs monétaires à très court terme

Les actifs monétaires à très court terme se composent de l'encaisse et des comptes à vue auprès des banques ainsi que des comptes à vue et à préavis (figurant au bilan sous Dépôts à terme et avances aux banques). Les passifs à très court terme recouvrent les dépôts à vue et à préavis (inscrits sous Dépôts en monnaies). Ces instruments, assortis d'un préavis de trois jours au maximum, sont désignés comme prêts et créances.

Ils sont inscrits au bilan à la date de règlement, à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux Produits d'intérêts (actifs) ou aux Charges d'intérêts (passifs), selon le principe de la comptabilité d'exercice.

F. Or et dépôts en or

Par « or », on entend les barres détenues sur des comptes à vue. Les dépôts en or à l'actif désignent les prêts d'or à terme à des banques commerciales. Les dépôts en or au passif recouvrent les dépôts à vue et à terme reçus de banques centrales. Ils sont désignés comme prêts et créances.

Ces instruments sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus.

Les éléments d'actif et de passif en or sont comptabilisés à la date de transaction. Les achats et ventes d'or sont pris en compte à la date de règlement. Les achats et ventes d'or à terme sont traités comme des dérivés jusqu'à la date de règlement.

Les intérêts relatifs aux dépôts en or sont incorporés aux Produits d'intérêts (actifs) ou aux Charges d'intérêts (passifs), selon le principe de la comptabilité d'exercice. Le traitement des gains/pertes de réévaluation matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s dépend de la désignation des dépôts en or, comme précisé ci-après.

1. Dépôts en or au passif et actifs bancaires en or correspondants

La Banque effectue des opérations sur or pour le compte de sa clientèle de banques centrales, dans le cadre desquelles elle assume un degré restreint de risque lié à la variation du cours de l'or. Ces instruments sont désignés comme prêts et créances. Les gains ou pertes résultant de ces opérations sont comptabilisé(e)s sous Gain/(perte) de change net(te), au compte de profits et pertes, en tant que gain ou perte de transaction net(te).

Les gains ou pertes relatifs à la reconversion de la position nette en or au titre des opérations bancaires sont comptabilisé(e)s sous Gain/(perte) de change net(te), au compte de profits et pertes, en tant que gain ou perte de conversion net(e).

2. Actifs de placement en or

L'or détenu en propre par la Banque est désigné comme actif disponible à la vente. Les gains ou pertes non matérialisé(e)s sur les actifs de placement en or de la Banque par rapport à leur coût d'acquisition sont porté(e)s au compte de réévaluation de l'or, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres.

S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant d'USD 208 appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Les gains ou pertes matérialisé(e)s sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisé(e)s sous Gain net sur ventes d'actifs de placement en or au compte de profits et pertes.

G. Actifs de placement en monnaies

Les actifs de placement en monnaies comprennent les titres pris en pension et les emprunts d'État et autres titres. Détenus à long terme, mais pas nécessairement jusqu'à leur échéance, ces titres sont désignés comme actifs disponibles à la vente.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les Produits d'intérêts.

Après la date de transaction, les actifs de placement en monnaies sont réévalués à la juste valeur, les gains/pertes non matérialisé(e)s étant porté(e)s au compte de réévaluation des titres, qui figure au bilan sous Autres comptes de fonds propres. Les gains matérialisés sur cessions sont comptabilisés sous Gain net sur ventes de titres de placement au compte de profits et pertes.

H. Titres donnés en pension

Lorsque ces passifs correspondent à la gestion d'actifs bancaires en monnaies, ils sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Lorsqu'ils correspondent à des actifs de placement en monnaies, ils sont classés comme prêts et créances.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus sur ces derniers est inclus dans les Charges d'intérêts.

Après la date de transaction, les passifs désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes non matérialisé(e)s étant porté(e)s sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

I. Instruments dérivés

Les dérivés sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Ils sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les Produits d'intérêts.

Après la date de transaction, les dérivés sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur matérialisés et non matérialisés étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

Les dérivés sont inscrits à l'actif ou au passif, selon que la juste valeur du contrat est positive ou négative pour la Banque.

J. Dépôts en monnaies au passif et actifs bancaires correspondants

Parmi ces instruments financiers, qui forment l'essentiel du bilan de la Banque, figurent bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, emprunts d'État et autres titres, et dépôts en monnaies.

La comptabilisation des dépôts en monnaies au passif à très court terme est exposée à la section E supra.

La Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains de ses dépôts en monnaies au passif, sur lesquels elle enregistre des profits et des pertes matérialisés.

Conformément à ses politiques de gestion des risques, la Banque gère le risque de marché inhérent à ces opérations de manière globale, sur la base de la juste valeur, pour la totalité des actifs, passifs et dérivés concernés détenus dans ses portefeuilles bancaires en monnaies. Les gains et pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur les dépôts en monnaies au passif sont ainsi dans l'ensemble compensé(e)s par les gains et pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur les actifs bancaires en monnaies, dérivés ou autres dépôts en monnaies au passif.

Pour éviter que la comptabilisation des profits et pertes matérialisé(e)s et non matérialisé(e)s sur des bases différentes ne donne lieu à des incohérences, la Banque désigne la totalité des actifs et passifs concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

À l'origine, tous les instruments financiers concernés sont comptabilisés au bilan à la date de transaction à leur coût. Le montant résultant par la suite des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les Charges d'intérêts (dépôts en monnaies au passif) ou les Produits d'intérêts (actifs bancaires correspondants).

Après la date de transaction, les instruments sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur matérialisés et non matérialisés étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation au compte de profits et pertes.

K. Principes d'évaluation

La Banque comptabilise la majorité de ses instruments financiers à la juste valeur et enregistre la plupart des variations de juste valeur au compte de profits et pertes. La juste valeur d'un instrument financier se définit comme le montant pour lequel il pourrait être échangé entre des parties bien informées et agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normales. L'élément essentiel des conventions comptables de la Banque est sa méthode d'évaluation de la juste valeur de ses instruments financiers.

Pour déterminer la juste valeur, la BRI utilise des cotations fiables publiées par des places actives. En l'absence de place active ou lorsque les cotations ne sont pas disponibles, elle emploie des modèles financiers faisant appel à la méthode des flux de trésorerie actualisés. Cette méthode repose sur des estimations de flux de trésorerie, taux d'intérêt, cours de change et remboursements anticipés, et sur des facteurs tels que qualité du crédit, liquidité et volatilité.

Bien que la détermination de la juste valeur repose, dans bien des cas, sur un certain nombre de postulats, la Banque estime que les justes valeurs enregistrées au bilan ainsi que leurs variations, portées au compte de profits et de pertes, sont adéquates et reflètent la situation économique sous-jacente.

L. Créances à recouvrer et engagements à payer

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement de transactions financières. Ils sont portés au bilan à leur coût.

M. Terrains, immeubles et équipement

Les immeubles et équipement de la Banque sont inscrits à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

Immeubles – 50 ans

Installations et machines des immeubles – 15 ans

Équipement, technologies de l'information – jusqu'à 4 ans

Équipement, autres – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen annuel de la dépréciation de ses terrains, immeubles et équipement. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est réduite d'autant.

N. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date des états financiers et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision est déterminé sur la base des meilleures estimations et hypothèses.

O. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La BRI gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi : deux régimes de retraite, au bénéfice de ses agents et de ses administrateurs ; un système d'assurance maladie et accidents en faveur de ses agents actuels et anciens. Ces systèmes font chaque année l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante.

Pensions des agents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière, reposant sur un fonds sans personnalité juridique propre. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

Le passif au titre du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date des états financiers, moins la juste valeur des actifs du Fonds à la date des états financiers, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations pour services passés. Cette obligation est calculée selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est calculée à partir d'une estimation des sorties de fonds futures. La Banque détermine le taux servant à actualiser les flux de trésorerie à partir du rendement de marché de titres de dette d'entreprises de première qualité, émis en francs suisses et assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système au cours de l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au compte de profits et pertes sur la période de service des agents concernés, conformément au principe du corridor décrit ci-après. Le passif correspondant est porté au bilan sous Autres passifs.

Pensions des administrateurs

La Banque gère, au bénéfice de ses administrateurs, un régime non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime de retraite des administrateurs sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

Prestations d'assurance maladie et accidents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime d'assurance maladie et accidents sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

Principe du corridor

Des gains ou pertes actuariel(le)s résultent des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Fonds de pension. Lorsque les gains ou pertes actuariel(le)s non comptabilisé(e)s cumulés dépassent le montant le plus élevé entre soit l'obligation de prestations,

soit tous les actifs utilisés pour capitaliser l'obligation d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant hors de ce corridor est amorti sur la période de service résiduelle estimée des agents concernés.

P. Tableau des flux de trésorerie

La Banque établit son tableau des flux de trésorerie par une méthode indirecte en se fondant sur les variations du bilan, ajustées pour tenir compte des variations au titre des opérations financières en instance de recouvrement.

La trésorerie et la quasi-trésorerie recouvrent l'encaisse et les comptes à vue auprès des banques ainsi que les comptes à vue et à préavis, actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de trois jours au maximum.

3. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit retenir certaines estimations afin de calculer les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, exerce son discernement et émet des hypothèses.

Elle exerce son discernement en choisissant les conventions comptables de la Banque et en les mettant en application. Les principes qui sous-tendent la désignation et l'évaluation des instruments financiers sont déterminants pour la compréhension des états financiers.

Les hypothèses qu'elle émet prennent la forme d'estimations prospectives relatives à l'évaluation des actifs et passifs, des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des provisions et passifs éventuels, par exemple.

Les chiffres effectifs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

4. Fonds propres et gestion des risques

A. Risques auxquels la Banque est exposée

La Banque est exposée aux risques suivants :

Risque de crédit : risque de pertes résultant de l'incapacité d'une contrepartie à assurer en temps requis ses paiements d'intérêts et de principal. C'est, pour la Banque, le risque le plus sensible.

Risque de marché : risque de variation défavorable de la valeur totale des actifs et passifs par suite de l'évolution de variables de marché telles que taux d'intérêt, cours de change et cours de l'or.

Risque de liquidité : risque de ne pouvoir s'acquitter de ses obligations de paiement à l'échéance sans subir des pertes inacceptables.

Risque opérationnel : risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque résultant d'une erreur ou défaillance attribuable à des causes internes (personnes, processus, systèmes) ou externes.

B. Structure de gestion des risques

Structure opérationnelle

La Banque a pour objet de servir la communauté des banques centrales tout en dégageant un revenu adéquat lui permettant de préserver sa solidité financière.

La Banque a institué un dispositif de gestion des risques comprenant une fonction indépendante Contrôle des risques et une information périodique des comités de gestion compétents sur les positions à risque. Les méthodologies et politiques de gestion des risques sont consignées dans un manuel détaillé mis à jour périodiquement. Les limites de crédit sont notées dans un manuel des contreparties. Toute modification des limites de crédit requiert l'approbation de la Direction.

La fonction Contrôle des risques est complétée par les fonctions Finance (comptabilité) et Service juridique. Il incombe à Finance de produire les états financiers et de contrôler les dépenses en dressant le budget de l'exercice et en surveillant son exécution. Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque.

La fonction Conformité a pour but de fournir une assurance raisonnable que les activités et agents de la Banque observent les lois et règlements applicables, les Statuts de la BRI, le Code de conduite et les autres règles et politiques internes, ainsi que les normes de bonnes pratiques applicables. Elle identifie et évalue les risques déontologiques ; elle guide et forme les agents sur les questions de conformité. Elle remplit en outre un rôle de suivi et de notification et, en collaboration avec le Service juridique, un rôle consultatif.

La fonction Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime un avis sur leur conformité aux normes internes et aux meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, systèmes internes de contrôle, systèmes d'information et processus de gouvernance. La fonction Audit interne est placée sous l'autorité immédiate du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

Les fonctions Contrôle des risques et Conformité sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint.

Les chefs des fonctions Conformité et Audit interne rendent régulièrement compte au Comité d'audit du Conseil d'administration.

Structure des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont répartis en deux portefeuilles.

1. Un portefeuille bancaire constitué des dépôts en monnaies et en or au passif et des actifs et dérivés correspondants.

Dans ce cadre, la Banque assume un degré restreint de risques sur taux d'intérêt, cours de l'or et cours de change.

2. Un portefeuille de placements composé des actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque.

La Banque détient ses fonds propres pour l'essentiel sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée fixe, et, pour le reste, en or.

C. Méthodologies de gestion des risques

La Banque a recours à une gamme complète de méthodologies quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine celles-ci pour s'adapter à toute modification des risques et à l'évolution des meilleures pratiques.

L'une des méthodologies quantitatives fondamentales est celle des fonds propres économiques. Cette notion sert à estimer le montant de fonds propres nécessaire pour absorber les pertes potentielles liées aux expositions, à toute date donnée, avec un niveau de confiance statistique déterminé de façon à permettre à la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit. Les limites et rapports internes de la Banque, couvrant les risques de crédit, de marché et opérationnel, sont, pour la plupart, exprimés en termes de fonds propres économiques.

Pour le risque de crédit, les fonds propres économiques sont calculés par un modèle interne de valeur en risque (VeR) fondé sur l'évaluation par la Banque :

- de la probabilité de défaut de chaque contrepartie ;
- des corrélations de pertes pour chaque contrepartie ;
- de la probabilité de perte encourue par la Banque à la suite de ce défaut.

Pour le risque de marché, la mesure (exposée en détail à la section F infra) est dérivée de la méthodologie VeR.

Pour le risque opérationnel, la mesure repose sur un modèle exploitant les antécédents de perte opérationnelle compilés par la Banque ainsi que des données externes.

Pour calculer les fonds propres économiques correspondant à ces trois catégories de risques, la Banque a défini comme paramètres fondamentaux un horizon de 1 an et un niveau de confiance de 99,995 %.

D. Adéquation des fonds propres

La Banque dispose d'une très solide base de fonds propres, mesurée par son modèle interne de fonds propres économiques et par le dispositif proposé par l'Accord de Bâle de juillet 1988. Le tableau suivant présente le détail des fonds propres de la BRI au 31 mars 2006.

Au 31 mars		
En millions de DTS	2006	2005
Capital	683,9	683,9
Réserves statutaires	9 071,7	8 743,2
Moins : actions détenues en propre	(1,7)	(396,2)
Fonds propres de base	9 753,9	9 030,9
Compte de profits et pertes	599,2	370,9
Autres comptes de fonds propres	1 237,9	851,5
Total fonds propres	11 591,0	10 253,3

Les ratios de Bâle mesurent l'adéquation des fonds propres éligibles par rapport aux actifs (et instruments dérivés) pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés sont déterminés en appliquant un certain nombre de pondérations de risque aux actifs de la Banque, sur la base de l'Accord de Bâle. La BRI présente des ratios de capital élevés, car ses actifs comportent une forte proportion de dette souveraine (degré zéro de risque). Le ratio des fonds propres de base s'élève à 32,4 % au 31 mars 2006 (2005 : 35,8 %).

E. Risque de crédit

Le risque de crédit recouvre les éléments suivants.

Risque de défaut : risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles définies par la transaction. Le risque de défaut est encouru sur les actifs financiers et instruments dérivés ainsi que sur les engagements de crédit en faveur de banques centrales et organisations internationales.

Risque de règlement : risque de non-exécution d'un règlement ou de la compensation d'opérations financières si l'échange de liquidités, titres ou autres actifs n'est pas simultané.

Risque de transfert : risque qu'une contrepartie ne puisse pas s'acquitter de ses obligations en raison de restrictions à l'accès au marché de la devise.

La Banque gère son exposition au risque de crédit en imposant des limites au montant de risque accepté par emprunteur ou groupe d'emprunteurs. Ce risque fait l'objet d'un suivi régulier et d'un réexamen, au moins une fois l'an, qui se traduit, le cas échéant, par les ajustements appropriés. Cet examen vise essentiellement à juger la capacité des emprunteurs et emprunteurs potentiels à remplir leurs obligations de remboursement du capital et des intérêts. Les limites pour risque de crédit sont approuvées par la Direction de la Banque dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration. Les expositions font l'objet d'un suivi journalier pour assurer le respect des limites.

Outre les titres pris en pension, qui constituent une forme de garantie, la Banque se fait remettre des sûretés pour atténuer le risque de crédit sur dérivés et a établi des accords de compensation bilatérale avec certaines de ses contreparties.

1. Risque de défaut

La Banque contrôle son risque de défaut au niveau des contreparties et des portefeuilles. Les expositions de crédit sont soumises à une série de limites par contrepartie et par pays. La Banque procède à une évaluation détaillée et indépendante de la qualité du crédit, qui se traduit par l'attribution de notations internes et qui sert de base à la détermination des limites de crédit.

Le risque de défaut sur les titres détenus par la Banque est réduit du fait du haut degré de liquidité de la plupart des actifs. La Banque se défait de titres quand les responsables estiment que l'émetteur présente un risque de défaut inacceptable.

Pour les instruments dérivés de gré à gré, le risque de défaut est atténué par des accords de gestion de sûretés. Au 31 mars 2005, la Banque détenait ainsi des titres souverains G 10 d'une valeur nominale de DTS 93,6 millions aux fins de garantie sur dérivés de gré à gré. Au 31 mars 2006, elle ne disposait d'aucune garantie sur ces instruments.

La politique de crédit de la Banque garantit que ses avoirs sont investis dans une large majorité auprès de gouvernements du G 10 ou d'établissements financiers ayant une note supérieure ou égale à A. Parce que les placements de cette qualité sont en nombre limité, la Banque présente une certaine concentration sur des contreparties individuelles dans ces catégories de notation.

Les tableaux suivants montrent l'exposition de crédit par secteur et par notation.

Au 31 mars		
Secteur	2006	2005
En % du total		
Émetteurs souverains	34,1	32,5
Établissements financiers	63,1	61,7
Divers	2,8	5,8
	100,0	100,0

Au 31 mars		
Notation interne BRI (exprimée en équivalent-note à long terme)	2006	2005
En % du total		
AAA	26,5	26,3
AA	54,7	57,0
A	18,5	16,1
BBB+ et moins/sans note	0,3	0,6
	100,0	100,0

2. Risque de règlement

La Banque réduit ce risque à un minimum en :

- faisant appel à des organismes de compensation bien établis ;
- réglant ses opérations, autant que possible, uniquement lorsque les deux parties se sont acquittées de leurs obligations (mécanisme de règlement-livraison) ;
- exigeant, autant que possible, le règlement net des paiements relatifs aux instruments dérivés ;
- passant, pour les règlements au comptant, par des correspondants bancaires capables de stopper les paiements à bref délai ;
- assurant, autant que possible, que les opérations de change sont soumises à des règles de compensation qui entreraient en jeu si une contrepartie n'exécutait pas son obligation dans le cadre d'une transaction ;
- calculant et limitant le risque par contrepartie.

3. Risque de transfert

La Banque calcule le risque de transfert par pays et fixe les limites correspondantes.

F. Risque de marché

Pour la BRI, le risque de marché est essentiellement lié au cours de l'or, aux cours de change et aux taux d'intérêt. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle le mesure par une méthodologie VeR et en calculant des indices de sensibilité à certains facteurs de marché. La méthodologie VeR consiste à évaluer par des techniques statistiques la perte potentielle maximale pour le portefeuille sur un horizon temporel défini et avec un niveau de confiance donné.

Les fonds propres économiques couvrant le risque de marché sont calculés et gérés de manière globale sur l'ensemble du risque. La Direction assigne à la Banque des limites pour risque de marché dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration.

Les modèles VeR, de nature prédictive, se fondent sur des informations de marché rétrospectives, et leur fiabilité dépend de la qualité des données disponibles. À ces limites de VeR s'ajoutent d'autres limites et des procédures d'information, des simulations de crise spécifiques et une surveillance détaillée des expositions les plus importantes.

1. Risque de variation du cours de l'or

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation du cours de l'or sur la juste valeur en DTS des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur ses actifs de placement en or. Ceux-ci, qui totalisent 165 tonnes (2005 : 180 tonnes), sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2006, les fonds propres étaient constitués en or à hauteur de 19 % environ (31 mars 2005 : 16 %). La Banque peut en outre avoir de faibles expositions à ce risque à travers ses opérations avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en compte dans le dispositif général de fonds propres économiques pour risque de marché.

2. Risque de change

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation des cours de change sur la juste valeur des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle l'encourt également dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement les monnaies des actifs liés à la gestion de ses fonds propres sur la composition du DTS et en ne s'autorisant que de faibles expositions de change en relation avec les dépôts de la clientèle et avec son rôle d'intermédiation.

Le tableau suivant montre l'exposition de change, ajustée pour tenir compte des actifs de placement en or.

Actifs nets au 31 mars

En millions de DTS	2006	2005
Franc suisse	(140,6)	(137,0)
Dollar EU	26,7	21,3
Euro	(20,0)	4,3
Yen	21,3	36,7
Livre sterling	17,1	12,7
Couronne suédoise	56,4	58,1
Dollar australien	34,7	0,7
Autres monnaies	4,4	3,2

La position en francs suisses est essentiellement attribuable aux obligations de la Banque au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 22).

3. Risque de taux d'intérêt

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation des taux sur la juste valeur des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur les actifs porteurs d'intérêts liés à la gestion de ses fonds propres. Ceux-ci sont gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée fixe. La Banque encourt également un risque de taux restreint dans le cadre de la collecte et du placement des dépôts de sa clientèle.

La Banque surveille étroitement ce risque en suivant la sensibilité des justes valeurs aux mouvements des taux. Elle atténue le risque de marché grâce à la méthodologie des fonds propres économiques, à un modèle VeR et des simulations de crise.

Les tableaux suivants montrent l'incidence sur les fonds propres de la Banque d'une hausse de 1 % de la courbe des rendements.

Au 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Moins de 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(3,7)	(4,7)	(5,9)	(9,2)	(22,3)	(19,7)	(70,3)
Yen	0,4	0,1	(5,4)	(5,0)	(7,1)	(6,5)	(14,1)
Livre sterling	-	(5,3)	(3,9)	(4,9)	(6,4)	(9,5)	(12,3)
Franc suisse	(0,5)	(0,9)	(1,3)	-	(0,4)	(0,1)	-
Dollar EU	(4,7)	(23,9)	(32,3)	(18,4)	(17,8)	(26,2)	(78,3)
Autres monnaies	(1,8)	7,8	(15,1)	(22,4)	(0,3)	(6,6)	(0,2)
Total	(10,3)	(26,9)	(63,9)	(59,9)	(54,3)	(68,6)	(175,2)

Au 31 mars 2005

<i>En millions de DTS</i>	Moins de 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(4,6)	(4,5)	(11,6)	(11,1)	(11,2)	(17,8)	(67,8)
Yen	2,0	(1,0)	(2,5)	(2,0)	(2,6)	(3,0)	(8,1)
Livre sterling	(0,8)	1,6	(9,8)	(6,1)	(5,4)	(9,9)	(12,1)
Franc suisse	(0,3)	0,3	0,1	-	-	-	-
Dollar EU	16,2	21,0	(46,4)	(7,4)	(9,0)	(17,4)	(56,6)
Autres monnaies	(0,3)	0,1	(0,1)	-	-	-	-
Total	12,2	17,5	(70,3)	(26,6)	(28,2)	(48,1)	(144,6)

G. Risque de liquidité

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de la variation nette des dépôts en monnaies et en or des banques centrales, organisations internationales et autres organismes publics. La Banque s'engage à rembourser certains de ses instruments de dépôt en monnaies, à la juste valeur, avec un préavis de un ou deux jours ouvrés. Elle conduit ses opérations de manière à préserver un degré élevé de liquidité, afin d'être prête, à tout moment, à répondre aux demandes de sa clientèle.

La Banque a élaboré un dispositif de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil d'administration assigne des limites au ratio de

liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent en outre d'imaginer divers scénarios comportant des retraits massifs largement supérieurs aux besoins de liquidité potentiels. Les exigences supplémentaires de liquidité ainsi définies doivent également être satisfaites par la détention d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI se situe bien au-dessus de son seuil minimal.

Les tableaux suivants montrent les actifs et passifs (ainsi que les instruments dérivés en termes nets), en valeur comptable, à la date des états financiers, par tranche de durée restant à courir jusqu'à l'échéance contractuelle.

Au 31 mars 2006

<i>En millions de DTS</i>	Moins de 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	33,0	-	-	-	-	-	-	-	33,0
Or et dépôts en or	7 312,1	329,4	608,0	268,0	156,0	2 569,8	104,7	-	11 348,0
Bons du Trésor	14 215,7	22 411,8	7 614,5	1 801,6	1 268,3	-	-	-	47 311,9
Titres pris en pension	19 474,6	44,6	-	-	-	-	-	-	19 519,2
Dépôts à terme et avances aux banques	38 682,6	16 856,1	13 981,8	9 046,6	9 264,1	67,3	-	-	87 898,5
Emprunts d'État et autres titres	3 535,1	7 919,3	1 771,7	2 203,0	3 938,7	17 327,6	7 741,0	-	44 436,4
Créances à recouvrer	7 441,1	-	-	-	-	3,6	-	-	7 444,7
Terrains, immeubles et équipement	-	-	-	-	-	-	-	188,4	188,4
Total	90 694,2	47 561,2	23 976,0	13 319,2	14 627,1	19 968,3	7 845,7	188,4	218 180,1
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(12 646,4)	(15 448,5)	(17 430,3)	(15 872,5)	(8 429,0)	(34 217,9)	(3 970,7)	-	(108 015,3)
Autres dépôts en monnaies									
	(50 941,0)	(5 048,0)	(6 618,4)	(7 604,0)	(7 601,4)	(163,4)	-	-	(77 976,2)
Dépôts en or									
	(7 420,9)	(198,7)	(568,1)	(160,5)	(39,3)	(743,5)	(104,6)	-	(9 235,6)
Titres donnés en pension									
	(1 177,6)	(44,8)	-	-	-	-	-	-	(1 222,4)
Engagements à payer									
	(9 251,3)	-	-	-	-	-	-	-	(9 251,3)
Autres passifs									
	(27,7)	-	-	-	-	-	-	(141,7)	(169,4)
Total	(81 464,9)	(20 740,0)	(24 616,8)	(23 637,0)	(16 069,7)	(35 124,8)	(4 075,3)	(141,7)	(205 870,2)
Instruments dérivés nets	195,8	129,5	(67,4)	(197,3)	(206,2)	(616,5)	43,2	-	(718,9)
Asymétrie	9 425,1	26 950,7	(708,2)	(10 515,1)	(1 648,8)	(15 773,0)	3 813,6	46,7	11 591,0

Au 31 mars 2005

<i>En millions de DTS</i>	Moins de 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	25,8	-	-	-	-	-	-	-	25,8
Or et dépôts en or	5 305,2	188,3	514,2	440,9	531,6	1 564,2	72,6	-	8 617,0
Bons du Trésor	5 908,1	12 716,2	6 718,6	3 044,3	2 920,2	-	-	-	31 307,4
Titres pris en pension	14 034,3	-	-	-	-	-	-	-	14 034,3
Dépôts à terme et avances aux banques	31 823,2	18 716,8	13 981,0	9 830,4	5 926,9	5,1	33,1	-	80 316,5
Emprunts d'État et autres titres	3 454,0	4 086,4	3 014,8	2 795,1	5 110,3	16 167,4	5 151,6	-	39 779,6
Créances à recouvrer	4 021,5	-	-	-	-	3,5	-	3,6	4 028,6
Terrains, immeubles et équipement	-	-	-	-	-	-	-	189,2	189,2
Total	64 572,1	35 707,7	24 228,6	16 110,7	14 489,0	17 740,2	5 257,3	192,8	178 298,4
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(8 204,1)	(14 081,1)	(14 153,1)	(16 175,8)	(10 937,5)	(30 176,3)	(2 678,8)	-	(96 406,7)
Autres dépôts en monnaies	(33 081,0)	(6 591,3)	(7 088,4)	(3 439,2)	(4 010,9)	(1,3)	-	-	(54 212,1)
Dépôts en or	(5 423,1)	(133,7)	(487,5)	(331,2)	(287,7)	(375,0)	(72,6)	-	(7 110,8)
Titres donnés en pension	(1 159,4)	-	-	-	-	-	-	-	(1 159,4)
Engagements à payer	(7 752,2)	-	-	-	-	-	-	-	(7 752,2)
Autres passifs	(17,3)	-	-	-	-	-	-	(134,0)	(151,3)
Total	(55 637,1)	(20 806,1)	(21 729,0)	(19 946,2)	(15 236,1)	(30 552,6)	(2 751,4)	(134,0)	(166 792,5)
Instruments dérivés nets	67,3	172,8	(152,1)	(43,6)	(236,8)	(823,8)	(236,4)	-	(1 252,6)
Asymétrie	9 002,3	15 074,4	2 347,5	(3 879,1)	(983,9)	(13 636,2)	2 269,5	58,8	10 253,3

H. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la Banque comme le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation ayant une ou plusieurs sources :

- erreur humaine ou fraude (effectif insuffisant, compétences déficientes, formation inadaptée, contrôle inadéquat, perte de personnel essentiel, programme de succession inadapté, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie) ;
- procédure défaillante ou inadéquate (par exemple, politique ou procédure insuffisante, déficiente dans sa conception ou inadéquate, imparfaitement documentée, comprise, mise en œuvre, appliquée ou contrôlée) ;
- systèmes défaillants ou inadaptés (mauvaise conception, inadéquation, inadaptation, indisponibilité, panne ou utilisation incorrecte du matériel, des logiciels d'application, des systèmes d'exploitation ou des infrastructures nécessaires à la continuité des activités de la Banque) ;
- causes externes (hors du contrôle de la Banque).

La Banque maîtrise le risque opérationnel au moyen de contrôles internes (couvrant les politiques, procédures, pratiques et modes d'organisation) destinés à réduire la probabilité d'un incident et, s'il survient, à en atténuer les conséquences. Elle affecte des fonds propres économiques à la couverture du risque opérationnel sur la base d'un modèle statistique exploitant les antécédents compilés par la Banque et des données externes.

La BRI s'applique actuellement à identifier et mesurer les sources de risque opérationnel et à jauger l'efficacité des contrôles existants par le biais d'un Programme d'auto-évaluation des contrôles couvrant l'ensemble de la Banque. La mise en place progressive de ce programme devrait être intégralement achevée fin 2006. Une étude de faisabilité a été menée en vue d'évaluer les possibilités d'utiliser les résultats de ce programme pour quantifier le risque opérationnel. Ces dernières années, la BRI a renforcé son dispositif de contrôle en donnant une importance accrue aux fonctions Contrôle des risques, Audit interne et Conformité ; un projet de dispositif de gestion du risque opérationnel est en cours d'élaboration.

5. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

Il s'agit de liquidités auprès de banques centrales et commerciales dont la BRI peut disposer sur demande.

6. Or et dépôts en or

A. Total des avoirs en or

Composition de l'actif en or de la Banque :

Au 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Barres détenues auprès de banques centrales	7 132,0	5 170,2
Total dépôts à terme en or	4 216,0	3 446,8
Total or et dépôts en or à l'actif	11 348,0	8 617,0
Dont :		
Actifs de placement en or	2 259,5	1 646,5
Actifs bancaires en or, or et dépôts	9 088,5	6 970,5

B. Actifs de placement en or

Les actifs de placement en or de la Banque sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus. Leur plus-value par rapport à leur coût réputé est portée au compte de réévaluation de l'or (figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres) et les gains ou pertes matérialisé(s) sur cessions d'actifs de placement en or sont enregistré(e)s au compte de profits et pertes.

Pour une description du compte de réévaluation de l'or, voir la note 21B. Le gain net sur ventes d'actifs de placement en or est présenté à la note 30.

Le tableau ci-après analyse la variation de la valeur des actifs de placement en or de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Solde d'ouverture	1 646,5	1 780,7
Actifs de placement en or – variation nette		
Dépôts	382,0	400,5
Cessions d'or	(187,2)	(108,6)
Placements échus et divers	(382,7)	(402,6)
	(187,9)	(110,7)
Opérations en instance de règlement	103,5	–
Effet de la variation du cours de l'or	697,4	(23,5)
Solde de clôture	2 259,5	1 646,5

Au 1^{er} avril 2005, les actifs de placement en or de la Banque étaient constitués de 180 tonnes d'or fin, dont 15 tonnes ont été cédées durant l'exercice (note 30). Au 31 mars 2006, le solde s'établit à 165 tonnes d'or fin.

7. Actifs bancaires et de placement en monnaies

A. Total

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts à terme, emprunts d'État et autres titres. Les actifs bancaires correspondent à l'emploi des dépôts de la clientèle. Les actifs de placement sont des instruments en monnaies acquis sur les fonds propres de la Banque.

Les actifs bancaires en monnaies sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, les actifs de placement en monnaies, comme actifs disponibles à la vente.

Titres pris en pension : opérations par lesquelles la Banque place un dépôt à terme auprès d'une contrepartie qui fournit une garantie sous forme de titres contre le risque de crédit. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction et il y a un engagement irrévocable de restituer les titres correspondants, sous réserve du remboursement du dépôt. La juste valeur de la sûreté est suivie pendant toute la durée du contrat et, le cas échéant, la Banque obtient une sûreté supplémentaire.

Prêts à terme : placements auprès de banques centrales, institutions internationales et banques commerciales, dont avances aux banques centrales et institutions internationales dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement. Le total des Dépôts à terme et avances aux banques figurant au bilan comprend également les comptes à vue et à préavis (note 8).

Emprunts d'État et autres titres : placements auprès de banques centrales, institutions internationales et banques commerciales, dont obligations à taux fixe ou variable et titres adossés à des actifs.

Le tableau ci-dessous montre la composition des actifs bancaires et de placement en monnaies de la Banque.

Au 31 mars	2006			2005		
	Actifs bancaires	Actifs de placement	Total	Actifs bancaires	Actifs de placement	Total
<i>En millions de DTS</i>						
Bons du Trésor	47 311,9	–	47 311,9	31 307,4	–	31 307,4
Titres pris en pension	18 296,8	1 222,4	19 519,2	13 071,5	962,8	14 034,3
Prêts à terme et avances aux banques	85 066,9	–	85 066,9	77 336,8	–	77 336,8
Emprunts d'État et autres titres						
État	3 469,0	6 717,5	10 186,5	7 766,3	5 569,7	13 336,0
Établissements financiers	24 617,4	957,5	25 574,9	16 629,7	876,4	17 506,1
Divers (dont secteur public)	7 578,4	1 096,6	8 675,0	7 934,2	1 003,3	8 937,5
	35 664,8	8 771,6	44 436,4	32 330,2	7 449,4	39 779,6
Total actifs bancaires et de placement en monnaies	186 340,4	9 994,0	196 334,4	154 045,9	8 412,2	162 458,1

B. Actifs de placement en monnaies

Les actifs de placement de la Banque sont désignés comme actifs disponibles à la vente.

Pour une description du compte de réévaluation des titres, voir la note 21A. Le Gain net sur ventes de titres de placement est présenté à la note 29.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des actifs de placement en monnaies.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2006	2005
Solde d'ouverture	8 412,2	8 762,6
Actifs de placement en monnaies – variation nette		
Acquisitions	21 358,5	14 133,8
Cessions	(3 214,1)	(3 384,2)
Placements échus et divers	(16 467,5)	(10 956,8)
	1 676,9	(207,2)
Opérations en instance de règlement – variation nette	43,2	(63,9)
Juste valeur et divers	(138,3)	(79,3)
Solde de clôture	9 994,0	8 412,2

8. Dépôts à terme et avances aux banques

Les dépôts à terme et avances aux banques comprennent les prêts à terme et les comptes à vue et à préavis.

Les prêts à terme sont désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les comptes à vue et à préavis sont désignés comme prêts et créances, et assimilés à la trésorerie et quasi-trésorerie. Il s'agit d'actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de trois jours au maximum, portés au bilan à leur coût amorti.

Au 31 mars

En millions de DTS	2006	2005
Prêts à terme et avances aux banques	85 066,9	77 336,8
Comptes à vue et à préavis	2 831,6	2 979,7
Total dépôts à terme et avances aux banques	87 898,5	80 316,5

9. Instruments dérivés

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

Contrats à terme sur taux et sur obligations: obligations contractuelles de recevoir ou payer un montant net reposant sur une variation des taux d'intérêt ou cours des obligations à une date future et à un prix déterminé par le marché organisé. Un contrat à terme est garanti par des liquidités ou des titres facilement négociables et les différences de valeur sont réglées journallement auprès du marché organisé.

Contrats garantie de taux: contrats de taux à terme de gré à gré donnant lieu à un règlement en liquidités, à une date donnée, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

Instruments à terme sur devises et sur or: engagements d'acheter des devises ou de l'or à une date future, dont opérations au comptant non livrées.

Options sur contrats à terme: contrats conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un contrat à terme à un prix fixé à l'avance durant une période déterminée.

Options sur devises et sur obligations: contrats conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à ou jusqu'à une date donnée, un montant déterminé (devise, obligation ou or) à un prix fixé à l'avance. L'acheteur d'option rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

Options sur swaps: contrats conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance, à ou jusqu'à une date donnée.

Swaps de devises et d'or, swaps de taux et devises et swaps de taux: engagements d'échanger un flux de trésorerie contre un autre. Un swap représente un échange économique de monnaies, d'or ou de taux d'intérêt (fixe contre variable, par exemple) ou un échange simultané de taux d'intérêt et de monnaies (swap de taux et devises). Sauf pour certains swaps de devises, d'or et de taux et devises, il n'y a pas d'échange de principal.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des instruments dérivés dans le portefeuille de la Banque.

Au 31 mars	2006			2005		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
<i>En millions de DTS</i>						
Contrats à terme sur obligations	381,3	–	(0,4)	721,1	1,0	(1,2)
Contrats à terme sur taux	42 923,3	0,1	(0,3)	19 195,0	1,4	(0,2)
Contrats garantie de taux	37 290,0	11,9	(7,5)	45 074,2	5,3	(3,2)
Instruments à terme sur devises et sur or	4 212,5	18,8	(29,4)	1 297,6	16,0	(9,0)
Options sur contrats à terme	15 228,8	1,2	(0,2)	3 306,0	0,9	(0,5)
Options sur devises	213,3	–	(0,3)	2 276,2	0,7	(4,4)
Options sur obligations	168,0	–	(1,5)	82,7	0,7	–
Options sur swaps	1 803,2	–	(20,5)	2 818,0	0,9	(16,6)
Swaps de taux	250 096,2	1 274,3	(1 668,6)	202 919,6	1 433,8	(1 038,5)
Swaps de taux et de devises	8 058,3	189,2	(803,8)	10 619,0	246,7	(2 221,7)
Swaps sur devises et sur or	38 674,9	460,5	(142,4)	31 993,1	480,6	(145,3)
Total	399 049,8	1 956,0	(2 674,9)	320 302,5	2 188,0	(3 440,6)
Montant net			(718,9)			(1 252,6)

10. Créances à recouvrer

Au 31 mars	2006	2005
<i>En millions de DTS</i>		
Opérations financières en instance de recouvrement	7 436,4	4 018,1
Divers	8,3	10,5
Total créances à recouvrer	7 444,7	4 028,6

Les Opérations financières en instance de recouvrement sont des transactions sur créances à court terme (actifs vendus et passifs émis) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à recouvrer généralement dans un délai maximum de trois jours).

11. Terrains, immeubles et équipement

Pour l'exercice clos le 31 mars				2006	2005
	Terrains	Immeubles	Équipement informatique et autre	Total	Total
<i>En millions de DTS</i>					
Coût historique					
Solde d'ouverture	41,2	185,1	86,2	312,5	314,4
Dépenses d'investissement	-	-	12,6	12,6	14,9
Cessions et retraits	-	-	(0,6)	(0,6)	(16,8)
Solde de clôture	41,2	185,1	98,2	324,5	312,5
Amortissement					
Amortissement cumulé d'ouverture	-	72,5	50,8	123,3	124,4
Amortissement	-	4,0	9,3	13,3	15,7
Cessions et retraits	-	-	(0,5)	(0,5)	(16,8)
Solde de clôture	-	76,5	59,6	136,1	123,3
Valeur comptable nette en clôture	41,2	108,6	38,6	188,4	189,2

L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 comprend une dépréciation supplémentaire de DTS 1,0 million, suite au réexamen annuel de la dépréciation (2005 : DTS 2,4 millions).

Suite au réexamen des coûts capitalisés pour l'exercice clos le 31 mars 2005, la somme de DTS 16,8 millions a été déduite de la valeur de l'Équipement informatique et autre capitalisée et cependant intégralement amortie.

12. Dépôts en monnaies au passif

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque ; ils se décomposent comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Instruments de dépôt remboursables à 1-2 jours de préavis		
Instruments à moyen terme (MTI)	57 688,3	42 694,7
FIXBIS	50 327,0	53 712,0
	108 015,3	96 406,7
Autres dépôts en monnaies		
FRIBIS	3 247,1	3 192,4
Dépôts à terme	52 181,5	36 987,3
Comptes à vue et à préavis	22 547,6	14 032,4
	77 976,2	54 212,1
Total dépôts en monnaies	185 991,5	150 618,8
Dont :		
Désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	163 443,9	136 586,4
Désignés comme prêts et créances	22 547,6	14 032,4

Instruments à moyen terme (MTI) : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut atteindre dix ans (échéance en fin de trimestre). Certains MTI sont émis avec option de remboursement anticipé au pair, à l'initiative de la Banque ; leurs dates de remboursement anticipé sont comprises entre avril 2006 et mars 2007 (2005 : avril 2005 et mars 2007). Au 31 mars 2006, le montant des MTI avec option de remboursement anticipé figurant au bilan s'établit à DTS 6 262,9 millions (2005 : DTS 3 720,1 millions).

FIXBIS : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut aller d'une semaine à un an.

FRIBIS : placements à taux variable auprès de la BRI dont la durée est d'un an au moins, et dont le taux d'intérêt est ajusté en fonction des conditions du marché.

Dépôts à terme : placements à taux fixe auprès de la BRI de durée généralement inférieure à un an. La Banque accepte également des dépôts à terme qu'elle peut choisir de rembourser, à l'échéance, soit dans la monnaie initiale, soit pour un montant déterminé, dans une autre devise (dépôts en double devise). Au 31 mars 2006, le montant des dépôts en double devise figurant au bilan s'élève à DTS 231,1 millions (2005 : DTS 1 096,4 millions). Les échéances de ces dépôts sont comprises entre avril et juin 2006 (2005 : avril et septembre 2005).

Dépôts à vue et à préavis : passifs financiers à très court terme, assortis d'un préavis de trois jours au maximum. Désignés comme prêts et créances, ils sont portés au bilan à leur coût amorti.

La Banque s'engage à rembourser certains instruments de dépôt, en intégralité ou en partie, à la juste valeur, avec un

préavis de un ou deux jours ouvrés. Les gains ou pertes matérialisé(s) résultant de cette activité sont porté(s) au compte de profits et pertes sous Variation nette d'évaluation.

Conformément à ses politiques de gestion des risques, la Banque gère le risque de marché inhérent à ces opérations de manière globale, sur la base de la juste valeur pour la totalité des actifs, passifs et dérivés correspondants détenus dans ses portefeuilles bancaires en monnaies. Les gains et pertes matérialisé(s) ou non matérialisé(s) sur les dépôts en monnaies au passif sont ainsi, dans l'ensemble, compensé(s) par les gains ou pertes matérialisé(s) ou non matérialisé(s) sur les actifs bancaires en monnaies, dérivés ou autres dépôts en monnaies au passif.

Pour éviter que la comptabilisation des profits et pertes matérialisé(s) et non matérialisé(s) sur des bases différentes ne donne lieu à des incohérences, la Banque désigne la totalité des actifs et passifs de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les dépôts en monnaies (hors dépôts à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Cette valeur diffère du montant que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmenté des intérêts courus, ce montant s'élève à DTS 187 896,6 millions au 31 mars 2006 (2005 : DTS 151 115,9 millions).

La Banque a recours à des modèles financiers pour estimer la juste valeur de ses dépôts en monnaies. Ces modèles évaluent les flux de trésorerie des instruments financiers à l'aide de facteurs d'actualisation dérivés des taux d'intérêt cotés (Libor et taux des swaps, par exemple) et d'hypothèses sur les marges, déterminées par la Banque en fonction des récentes opérations de marché. Durant l'exercice clos le 31 mars 2006, en raison de la formulation de nouvelles hypothèses sur les marges utilisées pour estimer les dépôts en monnaies, le bénéfice de la Banque s'est contracté de DTS 6,0 millions (2005 : DTS 7,9 millions).

13. Dépôts en or au passif

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. Ils sont tous désignés comme prêts et créances.

14. Titres donnés en pension

Il s'agit d'opérations de mise en pension par lesquelles la Banque reçoit un dépôt à terme de la part d'une contrepartie à laquelle elle fournit une sûreté sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction, et il y a un engagement irrévocable de rembourser le dépôt, sous réserve de la restitution de titres équivalents. Ces opérations sont exclusivement conclues avec des banques commerciales.

Au 31 mars 2006, comme l'année précédente, tous les titres donnés en pension étaient liés à la gestion d'actifs de placement en monnaies. Ils sont par conséquent tous désignés comme prêts et créances et portés au bilan à leur coût amorti.

15. Engagements à payer

Ils recouvrent des opérations financières en instance de paiement consistant en engagements à court terme (achats d'actifs et rachats de titres de dette) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à payer généralement dans un délai maximum de trois jours).

16. Autres passifs

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – note 22		
Pensions des administrateurs	4,1	4,2
Prestations d'assurance maladie et accidents	135,1	127,3
À payer aux anciens actionnaires	2,4	3,9
Divers	27,8	15,9
Total autres passifs	169,4	151,3

17. Capital

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune	3 000,0	3 000,0
Capital émis : 547 125 actions	2 735,6	2 735,6
Capital libéré (25 %)	683,9	683,9

Nombre d'actions recevant un dividende :

Au 31 mars	2006	2005
Actions émises	547 125	547 125
Moins : actions détenues en propre	(1 000)	(36 933)
Actions distribuées recevant un dividende	546 125	510 192
Dont :		
Recevant un dividende plein	510 192	470 073
Recevant un dividende au prorata à compter de la date de valeur de la souscription	35 933	40 119
Dividende par action (en DTS)	245	235

Les actions recevant un dividende au prorata à compter de la date de valeur de la souscription sont celles qui ont fait l'objet de la redistribution des actions détenues en propre (note 19).

18. Réserves statutaires

Les Statuts de la BRI disposent que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice net annuel de la Banque à trois fonds de réserve spécifiques : le Fonds de réserve légale, le Fonds de réserve générale et le Fonds spécial de réserve de dividendes ; le solde du bénéfice net, après paiement du dividende éventuel, est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Fonds de réserve légale. Ce fonds, qui représente actuellement 10 % du capital libéré de la Banque, a atteint son maximum.

Fonds de réserve générale. Après paiement du dividende, 10 % du solde du bénéfice net annuel de la Banque doivent être affectés à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré, la contribution annuelle passant alors à 5 % du solde du bénéfice net annuel.

Fonds spécial de réserve de dividendes. Une part du solde du bénéfice net annuel peut être affectée au Fonds spécial de réserve de dividendes, destiné à verser, en cas de besoin, tout ou partie du dividende déclaré. Le paiement du dividende est généralement imputé au bénéfice net de la Banque.

Fonds de réserve libre. Une fois effectuées les affectations ci-dessus, tout solde du bénéfice net est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Le produit de la souscription des actions BRI est affecté au Fonds de réserve légale en tant que de besoin, pour le maintenir à son niveau maximum, et le solde est affecté au Fonds de réserve générale.

Le Fonds de réserve libre, le Fonds de réserve générale et le Fonds de réserve légale servent, dans cet ordre, à couvrir les pertes éventuellement subies par la Banque. En cas de liquidation de la BRI, les soldes des fonds de réserve (après règlement des obligations de la Banque et des frais de liquidation) sont répartis entre les actionnaires.

19. Rachat et redistribution ultérieure d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2001 a modifié les Statuts de la Banque pour réserver le droit de détenir des actions BRI exclusivement aux banques centrales, en procédant à la reprise obligatoire des 72 648 actions détenues par des actionnaires privés (c'est-à-dire autres que banques centrales) sur lesquelles les banques centrales américaine, belge et française exercent les droits de vote. Simultanément, la BRI a racheté à d'autres banques centrales 2 304 actions de ces trois émissions. Le montant total de l'indemnité versée s'élevait à CHF 23 977,56 par action, plus les intérêts sur ce montant.

La Banque a comptabilisé ces actions comme actions détenues en propre et, durant l'exercice clos le 31 mars 2005, elle en a redistribué 40 119, correspondant aux émissions belge et française, aux banques centrales des pays respectifs. Les 35 933 autres actions détenues par la BRI, correspondant à l'émission américaine, ont été vendues aux banques centrales actionnaires le 31 mai 2005 (note 20).

20. Actions détenues en propre

<i>En nombre d'actions</i>		
Pour l'exercice clos le 31 mars	2006	2005
Situation à l'ouverture		
Rachat d'actions durant l'exercice clos le 31 mars 2001	34 833	74 952
Autres actions	2 100	2 100
Total à l'ouverture	36 933	77 052
Redistribution d'actions entre les banques centrales actionnaires	(35 933)	(40 119)
Situation en clôture	1 000	36 933

Conformément aux Statuts de la Banque, le Conseil d'administration a la faculté de redistribuer les actions BRI rachetées début 2001 et détenues en propre (note 19) en les vendant aux banques centrales actionnaires contre paiement d'un montant égal à l'indemnité versée aux anciens actionnaires (CHF 23 977,56 par action). Ainsi, durant l'exercice clos le 31 mars 2005, la Banque a redistribué toutes les actions détenues en propre des émissions belge et française en les vendant aux banques centrales des pays respectifs. Le produit de la vente de ces 40 119 actions s'est élevé à CHF 962,0 millions, soit DTS 536,7 millions aux dates de transaction.

Le 31 mai 2005, la Banque a redistribué les 35 933 actions de l'émission américaine qu'elle détenait en les vendant aux banques centrales actionnaires au prix de CHF 23 977,56 par action. Le produit de cette vente s'est élevé à CHF 861,6 millions, soit DTS 468,2 millions à la date de transaction.

Ces montants ont été portés aux comptes de fonds propres de la Banque comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Actions détenues en propre	396,2	456,4
Fonds de réserve générale – variation de change	72,0	80,3
Total	468,2	536,7

Le montant de DTS 396,2 millions (2005: DTS 456,4 millions) correspond à l'équivalent en DTS du coût de l'indemnité en francs suisses versée, lors du rachat des actions en janvier 2001 et de la sentence définitive du Tribunal arbitral de La Haye en septembre 2003, aux anciens actionnaires. Les états financiers du 75^e *Rapport annuel* (note 17) fournissent des informations plus détaillées sur le Tribunal arbitral de La Haye. Quand le produit de la vente de ces actions a été reçu, un gain de change de DTS 72,0 millions a été réalisé (2005: DTS 80,3 millions), en raison de l'appréciation du franc suisse vis-à-vis du DTS sur la période allant de 2001 aux dates de vente.

Les actions détenues en propre conservées au bilan sont constituées de 1 000 actions suspendues de l'émission albanaise.

Durant l'exercice clos le 31 mars 2006, un prêt de la BRI à un consortium de banques centrales, lié aux actions suspendues de l'émission albanaise et inscrit jusqu'alors avec les créances à recouvrer, a été reclassé en actions détenues en propre. Le montant correspondant se chiffre à DTS 1,7 million.

21. Autres comptes de fonds propres

Les Autres comptes de fonds propres correspondent aux comptes de réévaluation des actifs de placement en monnaies et en or, également cités aux notes 6 et 7.

Autres comptes de fonds propres :

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Compte de réévaluation des titres	(104,3)	92,2
Compte de réévaluation de l'or	1 342,2	759,3
Total Autres comptes de fonds propres	1 237,9	851,5

A. Compte de réévaluation des titres

Ce compte présente la différence entre la juste valeur et le coût amorti des titres de placement de la Banque.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Solde d'ouverture	92,2	178,5
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(58,2)	(7,0)
Variation nette de la juste valeur et divers	(138,3)	(79,3)
	(196,5)	(86,3)
Solde de clôture	(104,3)	92,2

Les tableaux suivants montrent la composition du compte de réévaluation des titres.

Au 31 mars 2006	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	1 222,4	1 222,5	(0,1)	-	(0,1)
Emprunts d'État et autres titres	8 771,6	8 875,8	(104,2)	48,6	(152,8)
Total	9 994,0	10 098,3	(104,3)	48,6	(152,9)

Au 31 mars 2005	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	962,8	962,8	-	-	-
Emprunts d'État et autres titres	7 449,4	7 357,2	92,2	137,9	(45,7)
Total	8 412,2	8 320,0	92,2	137,9	(45,7)

B. Compte de réévaluation de l'or

Ce compte présente la différence entre la valeur comptable et le coût réputé des actifs de placement en or de la Banque. S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant d'USD 208 appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Solde d'ouverture	759,3	833,3
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(114,5)	(50,5)
Variation du cours de l'or	697,4	(23,5)
	582,9	(74,0)
Solde de clôture	1 342,2	759,3

22. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Banque gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière au bénéfice de ses agents. Il repose sur un fonds sans personnalité juridique propre, sur lequel les prestations sont financées. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.
2. Un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans.
3. Un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi, dont les droits

sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans et jusqu'à l'âge de 50 ans.

Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces régimes.

La Banque offre également un compte personnel de dépôts bloqué aux agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne, clôturé le 1^{er} avril 2003, aux conditions suivantes : les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ces comptes sont rémunérés à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le solde des comptes bloqués totalise DTS 19,4 millions au 31 mars 2006 (2005 : DTS 21,2 millions). Ils figurent au bilan sous Dépôts en monnaies.

A. Montants comptabilisés au bilan

Au 31 mars	Pensions des agents		Pensions des administrateurs		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<i>En millions de DTS</i>						
Valeur actualisée de l'obligation	(606,4)	(596,4)	(4,5)	(4,3)	(183,8)	(179,8)
Juste valeur des actifs du fonds	602,2	566,6	-	-	-	-
Position de capitalisation	(4,2)	(29,8)	(4,5)	(4,3)	(183,8)	(179,8)
Perte actuarielle non comptabilisée	46,8	77,9	0,3	0,1	57,2	62,4
Coût des services passés non comptabilisé	(42,6)	(48,1)	-	-	(8,6)	(9,9)
Passif	-	-	(4,2)	(4,2)	(135,2)	(127,3)

B. Valeur actualisée de l'obligation de prestations

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la valeur actualisée de l'obligation est établi comme suit.

Au 31 mars	Pensions des agents		Pensions des administrateurs		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<i>En millions de DTS</i>						
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	596,4	527,8	4,3	4,6	179,8	129,3
Coût actuel des prestations	26,3	23,3	0,2	0,2	7,5	7,7
Contributions des agents	3,2	3,2	-	-	-	-
Charges d'intérêts	18,5	18,9	0,1	0,2	5,7	4,7
Perte actuarielle	9,8	24,6	-	0,1	-	43,4
Effet de la modification du régime	-	-	-	-	-	(9,9)
Prestations versées	(23,3)	(25,3)	(0,3)	(0,3)	(1,8)	(1,7)
Variations de change	(24,5)	23,9	0,2	(0,5)	(7,4)	6,3
Valeur actualisée de l'obligation en clôture	606,4	596,4	4,5	4,3	183,8	179,8

C. Juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture de la juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents est établi comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	566,6	525,4
Rendement attendu des actifs	27,4	27,3
Gain/(perte) sur actifs	36,8	(2,7)
Contributions de l'employeur	15,0	15,1
Contributions des agents	3,2	3,2
Prestations versées	(23,3)	(25,3)
Variations de change	(23,5)	23,6
Juste valeur des actifs du fonds en clôture	602,2	566,6

D. Montants imputés au compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	Pensions des agents		Pensions des administrateurs		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Coût actuel des prestations	26,3	23,3	0,2	0,2	7,5	7,7
Charges d'intérêts	18,5	18,9	0,1	0,1	5,7	4,7
Moins : rendement attendu des actifs du fonds	(27,4)	(27,3)	-	-	-	-
Moins : coût des services passés	(3,4)	0,2	-	-	(1,0)	-
Perte actuarielle nette comptabilisée	1,2	-	-	-	2,8	0,3
Total porté aux charges d'exploitation	15,2	15,1	0,3	0,3	15,0	12,7

E. Principales catégories d'actifs du fonds

Au 31 mars

<i>En % du total des actifs du fonds</i>	2006	2005
Actions européennes	16,1	15,7
Autres actions	28,5	25,6
Titres à revenu fixe, Europe	26,9	28,2
Titres à revenu fixe, autres	24,0	23,5
Autres actifs	4,5	7,0
Rendement effectif des actifs du fonds	10,65%	4,30%

Le Fonds de pension des agents n'effectue aucun placement en instruments financiers émis par la Banque.

F. Principales hypothèses actuarielles utilisées dans les états financiers

Au 31 mars

	2006	2005
Applicables aux trois régimes de prestations postérieures à l'emploi		
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprises suisses de première qualité	3,25%	3,25%
Applicables aux régimes de retraite des agents et des administrateurs		
Augmentation présumée des pensions payables	1,50%	1,50%
Applicables uniquement au régime de retraite des agents		
Rendement attendu des actifs du fonds	5,00%	5,00%
Taux d'augmentation présumé des traitements	4,10%	4,10%
Applicables uniquement au régime de retraite des administrateurs		
Taux d'augmentation présumé de la rémunération des administrateurs servant de base au calcul des pensions	1,50%	1,50%
Applicables uniquement au régime d'assurance maladie et accidents postérieur à l'emploi		
Hypothèse de hausse tendancielle des frais médicaux	5,00%	5,00%

La hausse présumée du traitement des agents, de la rémunération des administrateurs et des pensions payables inclut une hypothèse d'inflation de 1,5 %.

Le rendement attendu des actifs du fonds est calculé à partir d'anticipations à long terme sur l'inflation, les taux d'intérêt, les primes de risque et la répartition des actifs. Cette estimation, établie conjointement avec les actuaires indépendants du Fonds de pension, tient compte des rendements historiques.

L'hypothèse de hausse des frais médicaux influe de manière significative sur les montants imputés au compte de profits et pertes. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation de 1 % de cette hypothèse par rapport au calcul effectué pour l'exercice 2005/06.

<i>En millions de DTS</i>	Hausse de 6 % des frais médicaux	Hausse de 4 % des frais médicaux
Hausse/(baisse) du coût total des prestations et des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 31 mars 2006	4,3	(3,2)
Hausse/(baisse) du coût de l'obligation de prestations au 31 mars 2006	46,4	(37,8)

23. Produits d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Actifs de placement en monnaies désignés comme actifs disponibles à la vente		
Titres pris en pension	39,9	14,5
Emprunts d'État et autres titres	287,1	255,4
	327,0	269,9
Actifs bancaires en monnaies désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		
Bons du Trésor	465,3	335,5
Titres pris en pension	104,8	81,6
Dépôts à terme et avances aux banques	3 221,3	1 636,7
Emprunts d'État et autres titres	1 058,4	767,5
	4 849,8	2 821,3
Actifs désignés comme prêts et créances		
Comptes à vue et à préavis	96,6	56,7
Actifs de placement en or	20,4	23,4
Actifs bancaires en or	7,0	7,2
	124,0	87,3
Instruments dérivés désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	936,7	879,5
Autres produits d'intérêts	1,6	0,8
Total produits d'intérêts	6 239,1	4 058,8
Dont :		
Intérêts reçus durant l'exercice	6 392,4	3 981,1

24. Charges d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Passifs désignés comme prêts et créances		
Intérêts sur dépôts en or	5,4	5,8
Intérêts sur dépôts à vue et à préavis	462,1	272,7
Intérêts sur titres donnés en pension	37,0	13,5
	504,5	292,0
Passifs désignés comme instruments à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		
Intérêts sur autres dépôts en monnaies	5 064,3	3 091,5
Intérêts sur titres donnés en pension	0,3	0,6
	5 064,6	3 092,1
Total charges d'intérêts	5 569,1	3 384,1
Dont :		
Intérêts payés durant l'exercice	5 434,9	3 320,7

25. Variation nette d'évaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Variation d'évaluation non matérialisée sur actifs bancaires en monnaies	(332,9)	(247,9)
Gain matérialisé sur actifs bancaires en monnaies	4,3	20,9
Variation d'évaluation non matérialisée sur passifs financiers	498,2	1 478,0
Gains/(pertés) matérialisé(s) sur passifs financiers	63,0	(16,7)
Variation d'évaluation sur instruments dérivés	(306,7)	(1 417,4)
Variation nette d'évaluation	(74,1)	(183,1)

26. Produit net d'honoraires et de commissions

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Produits d'honoraires et de commissions	5,8	4,3
Charges d'honoraires et de commissions	(3,1)	(3,0)
Produit net d'honoraires et de commissions	2,7	1,3

27. Perte de change nette

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Gain/(perte) de transaction net(te)	(23,4)	11,9
Perte de conversion nette	(1,8)	(46,4)
Perte de change nette	(25,2)	(34,5)

La perte nette pour l'exercice clos le 31 mars 2006 est principalement due à l'incidence de la hausse du cours de l'or sur la valeur de marché des contrats à terme relatifs à la vente d'actifs de placement en or. Cette perte a été compensée par une augmentation correspondante du gain matérialisé sur cessions d'actifs de placement en or de la Banque (note 30) quand ces opérations ont été réglées.

La perte nette pour l'exercice clos le 31 mars 2005 est principalement attribuable à l'incidence de l'appréciation du franc suisse vis-à-vis du DTS sur la position courte en francs suisses de la Banque qui existait avant la souscription par la Banque nationale de Belgique et la Banque de France des actions de leurs émissions nationales respectives détenues par la BRI. À la date de souscription, cette perte (tout comme les pertes de conversion des exercices précédents depuis le rachat de ces actions aux actionnaires privés en 2001) a été compensée dans les fonds propres de la Banque par un gain de change matérialisé de DTS 80,3 millions (note 20).

28. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart des dépenses.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2006	2005
Conseil d'administration		
Indemnités des administrateurs	1,7	1,6
Pensions versées aux anciens administrateurs	0,6	0,6
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,1	1,0
	3,4	3,2
Direction et personnel		
Rémunérations	102,3	97,1
Pensions	31,4	30,9
Autres dépenses de personnel	42,6	38,3
	176,3	166,3
Dépenses de bureau et dépenses diverses	68,9	64,5
<i>En millions de CHF</i>		
Frais d'administration	248,6	234,0
<i>En millions de DTS</i>		
Frais d'administration	133,6	129,3
Amortissement	13,3	15,7
<i>En millions de DTS</i>		
Charges d'exploitation	146,9	145,0

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'élevait à 520 (2005 : 526).

29. Gain net sur ventes de titres de placement

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Produit des cessions	3 214,1	3 384,2
Coût amorti	(3 155,9)	(3 377,2)
Gain net	58,2	7,0
Dont :		
Gain matérialisé brut	64,1	32,9
Perte matérialisée brute	(5,9)	(25,9)

30. Gain net sur ventes d'actifs de placement en or

Le gain sur ventes d'actifs de placement en or se décompose comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Produit des cessions	187,2	108,6
Coût réputé – note 21B	(72,7)	(58,1)
Gain matérialisé brut	114,5	50,5

31. Bénéfice par action

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2006	2005
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	599,2	370,9
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	540 535	486 673
Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)	1 108,5	762,1

Le dividende proposé pour l'exercice clos le 31 mars 2006 s'élève à DTS 245 par action (2005 : DTS 235).

32. Trésorerie et quasi-trésorerie

Aux fins du Tableau des flux de trésorerie, ce poste se décompose comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	33,0	25,8
Comptes à vue et à préavis	2 831,6	2 979,7
Total trésorerie et quasi-trésorerie	2 864,6	3 005,5

33. Impôts

Le statut juridique particulier de la BRI en Suisse est pour l'essentiel défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Aux termes de cet acte, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales et locales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine pour le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement mexicain pour le Bureau des Amériques.

34. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen sur l'exercice clos en	
	2006	2005	2006	2005
USD	0,694	0,661	0,687	0,671
EUR	0,840	0,859	0,835	0,845
JPY	0,00589	0,00619	0,00607	0,00625
GBP	1,205	1,248	1,225	1,238
CHF	0,532	0,554	0,539	0,549
Or	404,4	282,7	327,7	277,9

35. Éléments de hors-bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours contre la Banque.

Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Valeur nominale des titres détenus dans le cadre de :		
Conventions de dépôt	10 413,8	10 009,2
Contrats de nantissement	2 220,5	2 275,2
Mandats de gestion de portefeuille	5 012,1	3 769,4
Total	17 646,4	16 053,8

Les instruments financiers entrant dans le cadre des mandats ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

36. Engagements de crédit

La Banque a ouvert plusieurs lignes de crédit avec engagement à sa clientèle de banques centrales et d'institutions internationales. Au 31 mars 2006, leur encours s'élevait à DTS 7 470,4 millions (2005 : DTS 5 480,4 millions), dont DTS 344,0 millions pour des engagements non assortis de garantie (2005 : DTS 315,0 millions).

37. Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie estimés d'un instrument financier pour obtenir sa valeur comptable.

Les tableaux ci-dessous présentent les taux effectifs par monnaie des instruments financiers concernés.

Au 31 mars 2006

En %	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Dépôts en or	-	-	-	-	0,61
Bons du Trésor	4,77	2,39	-	0,02	1,06
Titres pris en pension	4,78	2,63	4,57	-	-
Dépôts à terme et avances aux banques	4,75	2,51	4,59	-	4,25
Emprunts d'État et autres titres	4,76	3,41	4,80	0,60	4,99
Passif					
Dépôts en monnaies	4,23	2,55	4,32	-	4,85
Dépôts en or	-	-	-	-	0,28
Titres donnés en pension	4,63	-	4,27	-	-

Au 31 mars 2005

En %	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Dépôts en or	-	-	-	-	0,82
Bons du Trésor	2,70	2,13	-	-	-
Titres pris en pension	2,71	2,12	4,79	-	-
Dépôts à terme et avances aux banques	2,77	2,24	4,93	-	4,15
Emprunts d'État et autres titres	3,63	3,14	4,96	0,45	3,94
Passif					
Dépôts en monnaies	3,00	2,29	4,73	-	3,29
Dépôts en or	-	-	-	-	0,46
Titres donnés en pension	2,43	-	-	-	-

38. Analyse des concentrations

A. Total des passifs

Au 31 mars

En millions de DTS	2006	2005
Afrique	18 260,7	14 024,8
Amérique du Nord et du Sud	41 394,6	28 910,3
Asie et Pacifique	84 594,8	80 642,4
Europe	60 380,7	41 772,5
Institutions internationales	3 914,3	4 883,1
Total	208 545,1	170 233,1

Les dépôts en monnaies et en or auprès de la BRI, principalement de banques centrales et institutions internationales, constituent 93,6 % (2005 : 92,7 %) du total de ses passifs. Au 31 mars 2006, ces dépôts provenaient de 154 déposants (2005 : 159), avec une concentration significative : cinq d'entre eux contribuent chacun à hauteur de plus de 5 % du total, sur la base de la date de règlement (2005 : trois). La note 4 précise la façon dont la Banque gère le risque de concentration au titre de ses ressources.

B. Engagements de crédit

Au 31 mars

En millions de DTS	2006	2005
Asie et Pacifique	7 166,4	5 259,1
Europe	304,0	221,3
Total	7 470,4	5 480,4

Voir également la note 36.

C. Éléments de hors-bilan

Au 31 mars

En millions de DTS	2006	2005
Afrique	975,2	594,6
Amérique du Nord et du Sud	2 700,6	2 758,3
Asie et Pacifique	13 410,4	12 144,1
Europe	560,2	556,8
Total	17 646,4	16 053,8

Voir également la note 35.

D. Total des actifs

La Banque place la majorité de ses fonds sur le marché interbancaire (auprès d'établissements financiers à dimension mondiale sis dans les pays du G 10) et en titres publics du G 10. La Direction de la Banque ne présente pas une analyse géographique du total des actifs de la Banque, car elle estime que celle-ci ne donnerait pas une image juste de l'incidence économique des placements de la Banque.

39. Parties liées

La Banque définit ainsi les parties qui lui sont liées :

- les membres du Conseil d'administration ;
- les membres de la Direction de la Banque ;
- les parents proches des personnes ci-dessus ;
- les entreprises qui pourraient exercer une influence significative sur un membre du Conseil d'administration ou de la Direction et les entreprises sur lesquelles une de ces personnes pourrait exercer une influence significative ;
- les régimes de la Banque offrant des prestations postérieures à l'emploi ;
- les banques centrales dont le gouverneur est membre du Conseil d'administration et les institutions qui sont associées à ces banques centrales.

Une liste des membres du Conseil d'administration et de la Direction figure dans le *Rapport annuel* sous Conseil d'administration et Direction. Les régimes de prestations postérieures à l'emploi sont présentés à la note 22.

A. Personnes

Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres de la Direction de la Banque imputé au compte de profits et pertes s'élève à :

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de CHF	2006	2005
Traitements, primes et couverture médicale	6,4	6,7
Prestations postérieures à l'emploi	1,8	1,8
Total rémunérations et avantages, en millions de CHF	8,2	8,5
Équivalent en DTS	4,4	4,6

Voir également la note 28.

La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts. Elle gère également un compte personnel de dépôts bloqué pour les agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne, aux conditions suivantes : les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ces deux types de comptes sont rémunérés à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le tableau ci-dessous indique l'évolution des comptes bloqués et de dépôts au nom des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque et leur solde total au 31 mars 2006.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2006	2005
Solde d'ouverture	18,7	19,8
Dépôts reçus, dont produits d'intérêts (nets d'impôts prélevés à la source)	6,6	6,2
Retraits	(12,0)	(7,3)
Solde de clôture, en millions de CHF	13,3	18,7
Equivalent en DTS	7,1	10,4
Charges d'intérêts sur dépôts, en millions de CHF	0,5	0,8
Equivalent en DTS	0,3	0,4

Les soldes des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction de la Banque nommés durant l'exercice sont inclus dans les dépôts reçus. Ceux des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction quittant leurs fonctions durant l'exercice sont incorporés aux retraits.

B. Banques centrales liées et institutions associées

La BRI offre des services bancaires aux banques centrales, institutions internationales et autres organismes publics. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque effectue des opérations avec des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées. Ces opérations consistent à consentir des avances et à accepter des dépôts en monnaies et en or.

La Banque a pour politique d'effectuer des opérations avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées à des conditions similaires à celles qu'elle applique aux transactions avec la clientèle non liée.

Dépôts en monnaies des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Solde d'ouverture	39 806,9	34 030,3
Dépôts reçus	175 323,0	104 844,2
Placements échus, remboursements et variation de la juste valeur	(156 074,1)	(101 906,6)
Variation nette sur comptes à vue/à préavis	(5 775,8)	2 839,0
Solde de clôture	53 280,0	39 806,9
En % du total des dépôts en monnaies en clôture	28,6%	26,4%

Dépôts en or des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Solde d'ouverture	4 808,6	5 049,1
Dépôts reçus	–	154,3
Retraits nets et variation du cours de l'or	1 458,7	(394,8)
Solde de clôture	6 267,3	4 808,6
En % du total des dépôts en or en clôture	67,9%	67,6%

Titres pris en pension des banques centrales liées et institutions associées

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2006	2005
Solde d'ouverture	4 917,3	4 448,0
Dépôts reçus	1 095 001,1	1 200 762,4
Placements échus et variation de la juste valeur	(1 096 719,9)	(1 200 293,1)
Solde de clôture	3 198,5	4 917,3
En % du total des titres pris en pension en clôture	16,4%	35,0%

Autres expositions sur les banques centrales liées et institutions associées

La Banque détient des comptes à vue en monnaies auprès des banques centrales liées et institutions associées, dont le solde total se chiffre à DTS 10,8 millions au 31 mars 2006 (2005 : DTS 7,4 millions). L'or détenu dans des comptes à vue auprès des banques centrales liées et institutions associées totalise DTS 7 132,0 millions au 31 mars 2006 (2005 : DTS 5 170,3 millions).

Opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées

La Banque effectue des opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées, y compris des opérations de change et swaps de taux. Au 31 mars 2006, la valeur nominale de ces opérations totalise DTS 10 948,1 millions (2005 : DTS 4 184,5 millions).

40. Passifs éventuels

La Banque est impliquée dans deux procédures juridiques distinctes (outre la procédure devant le Tribunal arbitral de La Haye qui s'est achevée en 2003), qui résultent de la décision du 8 janvier 2001 de racheter toutes les actions BRI en mains privées (note 19).

Un groupe d'anciens actionnaires privés a engagé une action devant le Tribunal de Commerce de Paris en décembre 2001. Cette instance a rendu, en mars 2003, une décision provisoire (sans statuer au fond), se déclarant compétente pour

connaître de réclamations en vue du relèvement du montant de l'indemnité. La Banque a alors demandé que cette décision de procédure soit infirmée par la Cour d'appel de Paris, faisant valoir que le Tribunal arbitral de La Haye a compétence exclusive en la matière. Dans son arrêt rendu le 25 février 2004, la Cour d'appel de Paris a statué en faveur de la Banque, en concluant que le Tribunal de Commerce de Paris s'était estimé à tort compétent en l'espèce. En avril 2004, un petit groupe de demandeurs a formé un pourvoi devant la Cour de cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel sur la question de la compétence juridictionnelle. Les demandeurs et la Banque ont déposé leurs mémoires fin 2004. La Cour de cassation n'a pas encore rendu son arrêt. Estimant cette action infondée, la Banque n'a constitué aucune provision en regard de ces demandes.

Une action distincte a été engagée par un groupe de demandeurs, au motif qu'ils avaient vendu leurs actions BRI sur le marché entre l'annonce de la proposition de retrait, le 11 septembre 2000, et la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire donnant effet à ce retrait, le 8 janvier 2001. La demande n'est pas dirigée à l'encontre de la BRI, mais de JP Morgan & C^{ie} SA et Barbier Frinault, en leur qualité de conseillers financiers de la Banque pour la détermination du montant initial de l'indemnité versée aux anciens actionnaires. La responsabilité de la BRI est néanmoins indirectement engagée, car le contrat conclu avec JP Morgan & C^{ie} SA comporte une clause d'indemnisation couvrant les litiges, et les frais de justice connexes, pouvant découler des services de conseil financier fournis. Aucune provision n'a été constituée en regard de cette demande.

En dehors des actions susmentionnées, la Banque n'est impliquée dans aucune procédure judiciaire ou arbitrale importante.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Rapport des commissaires-vérificateurs
au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons examiné les états financiers (pages 202 à 236) de la Banque des Règlements Internationaux. Ces états financiers se composent du bilan, du compte de profits et pertes, présentés en application des Statuts, et des notes annexes. Les états financiers ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes annexes sous Principales conventions comptables. Notre responsabilité, définie dans les Statuts de la Banque, consiste à former une opinion indépendante sur le bilan et le compte de profits et pertes, en nous fondant sur notre vérification, et de vous en faire rapport. Les états financiers de l'exercice précédent ont été vérifiés par d'autres commissaires-vérificateurs. Ceux-ci ont délivré, dans leur rapport du 9 mai 2005, une opinion d'audit sans réserve.

Notre révision a été effectuée selon les *Normes internationales d'audit* (ISA). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que les anomalies significatives dans les états financiers puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des états financiers et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives de la Direction en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés pour obtenir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes sont exempts d'anomalie significative et estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les états financiers, y compris les notes annexes, ont été correctement établis et donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2006 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables définis dans les notes annexes aux états financiers et avec les Statuts de la Banque.

Deloitte AG

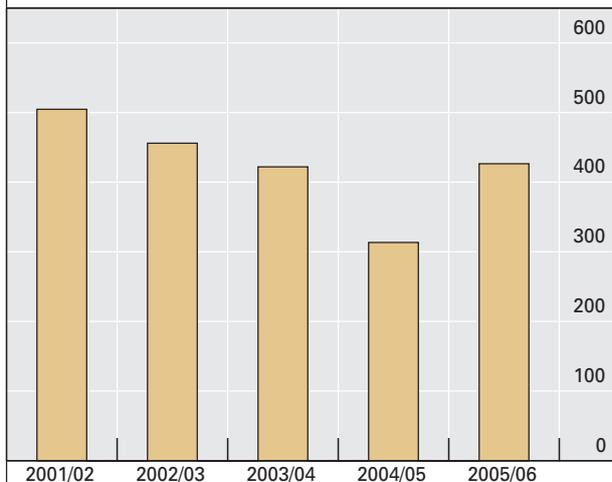
Dr Philip Göth
Zurich, 8 mai 2006

Pavel Nemecek

Récapitulatif des cinq derniers exercices¹

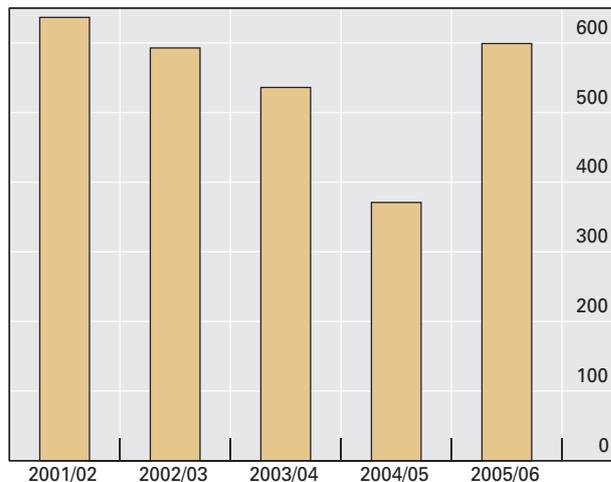
Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



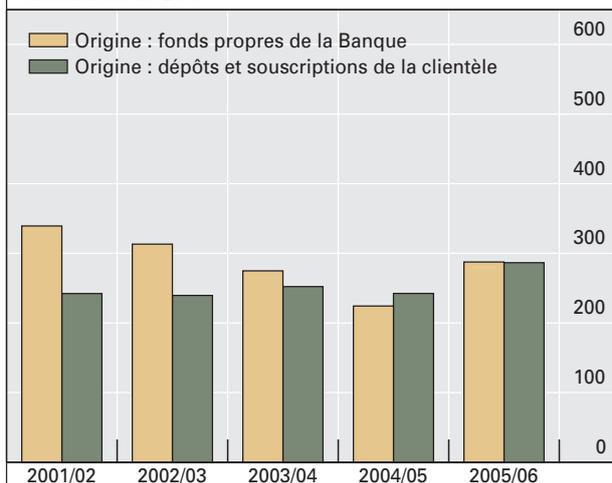
Bénéfice net

En millions de DTS



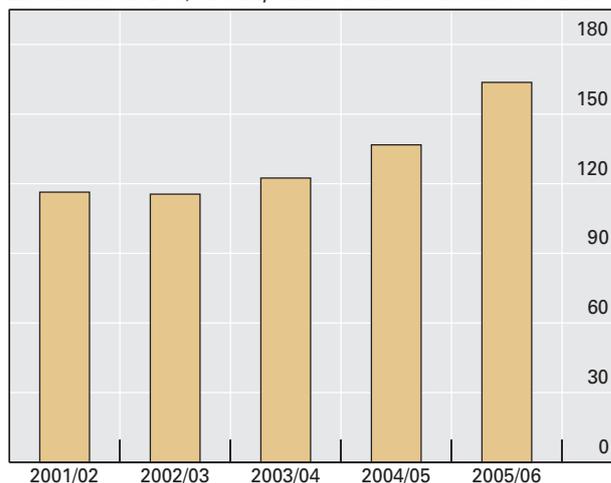
Produits d'intérêts nets sur placements en monnaies

En millions de DTS



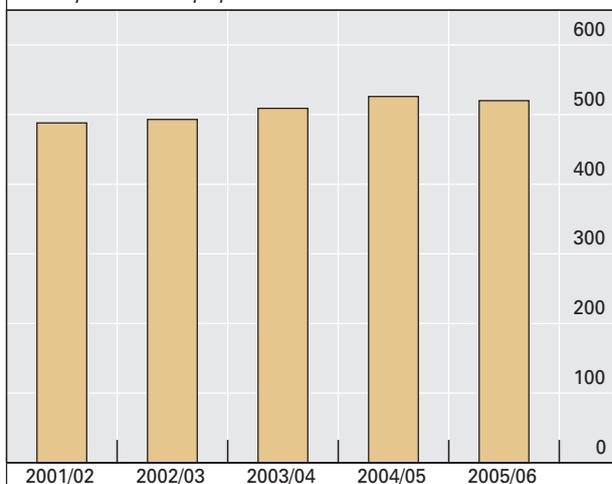
Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, en comptabilité d'exercice à la date de valeur



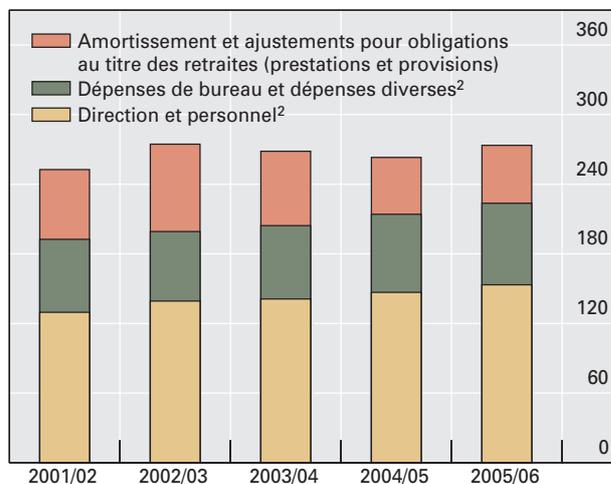
Effectifs moyens

En équivalent temps plein



Charges d'exploitation

En millions de francs suisses



¹ Pour l'exercice 2001/02, l'information financière repose sur les meilleures estimations. ² Sur la base du budget.

